



Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2019

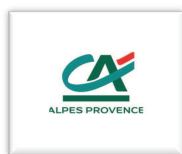
(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes
Provence en date du 26/07/2019

Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance, immatriculée au registre des intermédiaires en assurance Sous le N°
07019231

Siège Social : 25 Chemin des trois cyprès 13097 Aix en Provence
Immatriculée au RCS Aix en Provence N° 381 976 448

Le Directeur Général : Thierry Pomaret



SOMMAIRE

RAPPORT ACTIVITE SEMESTRIEL	4
1. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	4
2. RESULTATS INDIVIDUELS et CONSOLIDES	4
Une activité commerciale dynamique sur le plan de la collecte, des crédits, des assurances et des services	4
Un résultat net en hausse de + 34.9 % dans les comptes consolidés	5
Une structure saine et solide.....	6
Le certificat coopératif d'investissement (CCI).....	6
Perspectives.....	6
3. STRUCTURE FINANCIERE	7
4. RESULTATS PAR SECTEUR ACTIVITE	18
5. FACTEURS DE RISQUES	18
RISQUES DE CREDIT.....	18
RISQUES DE MARCHE	26
GESTION DU BILAN	28
RISQUES OPERATIONNELS.....	31
RISQUES DE NON CONFORMITE	32
RISQUES JURIDIQUES	34
CADRE GÉNÉRAL	35
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	35
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	36
COMPTE DE RÉSULTAT	36
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	37
BILAN ACTIF	38
BILAN PASSIF	39
Tableau de variation des capitaux propres	40
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	42
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RESUMÉS	45
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	45
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	45
1.2 Principes et méthodes comptables	48
2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	50
3. Risque de crédit	51
4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	60
4.1 Produits et Charges d'intérêts.....	60
4.2 Produits et charges de commissions	61



4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	61
4.4	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	62
4.5	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	63
4.6	Produits (charges) nets des autres activités.....	63
4.7	Charges générales d'exploitation.....	63
4.8	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	64
4.9	Coût du risque.....	65
4.10	Gains ou pertes nets sur autres actifs	66
4.11	Impôts	66
4.12	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	68
5.	Informations sectorielles.....	72
6.	Notes relatives au bilan.....	73
6.1	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	73
6.2	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	75
6.3	Actifs financiers au coût amorti	77
6.4	Exposition au risque souverain	78
6.5	Passifs financiers au coût amorti.....	80
6.6	Immeubles de placement.....	82
6.7	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	82
6.8	Écarts d'acquisition	83
6.9	Provisions	83
6.10	Dettes subordonnées	84
6.11	Capitaux propres	85
7.	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	86
8.	Reclassements d'instruments financiers.....	88
9.	Juste valeur des instruments financiers.....	89
9.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti.....	89
9.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	92
10.	Impacts des évolutions comptables ou autres évènements	100
11.	Parties liées	102
12.	Périmètre de consolidation au 30 juin 2019.....	103
12.1	Composition du périmètre	103
13.	Événements postérieurs au 30 juin 2019	105
	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	106
	RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	107



RAPPORT ACTIVITE SEMESTRIEL

1. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

A. Changements de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés semestriels condensés sont établis conformément aux normes IAS/IFRS dont les évolutions sont présentées de manière détaillée dans la note 1 de l'annexe aux états financiers (pages 45 à 49).

B. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation des comptes du Groupe consolidé Crédit Agricole Alpes Provence a évolué au cours du 1er semestre 2019 avec la mise en œuvre de la titrisation FCT CA Habitat 2019.

Le périmètre de consolidation au 30 Juin 2019 est présenté en note 12 du rapport financier semestriel 2019.

2. RESULTATS INDIVIDUELS et CONSOLIDES

■ Une activité commerciale dynamique sur le plan de la collecte, des crédits, des assurances et des services

En M€	30 juin 2018	30 juin 2019	% évolution
Encours de collecte	19 525	20 642	+5,7%
Encours de crédits	14 172	15 186	+7,1%

Durant le premier semestre 2019, le CA Alpes Provence a poursuivi son rôle de banquier assureur sur l'ensemble de ses territoires et son développement commercial. L'encours consolidé de crédits est en hausse de +7,1%, tiré par les crédits habitat (+6,9 %), les crédits d'équipement (+8,1%) et la consommation (+2,5 %). La Caisse Régionale enregistre également une hausse de la collecte (+5,7%), notamment sur les livrets A et LDD (+7,6%), l'Epargne Logement (+2,3%) et l'assurance-vie (+3,5%) auprès de sa clientèle de proximité.

Le CA Alpes Provence a poursuivi le développement de l'équipement de ses clients notamment en cartes bancaires (+3,2%), et en produits d'assurance des biens et des personnes, avec un portefeuille de contrats qui progresse de +5,8% à fin juin 2019.



■ Un résultat net en hausse de + 34.9 % dans les comptes consolidés

En M€	Comptes consolidés			Comptes individuels		
	Jun 2018	Jun 2019	Evolution sur 1 an	Jun 2018	Jun 2019	Evolution sur 1 an
Produit Net Bancaire	199,5	227,5	14,1%	206,2	236,3	14,6%
Charges de fonctionnement	-129,5	-132,4	2,2%	-128,1	-131,4	2,6%
Résultat Brut d'Exploitation	70	95,2	35,9%	78,1	104,9	34,3%
Coût du risque	-11,3	-12,5	10,5%	-10,1	-11,7	15,2%
Résultat Net	44,9	60,6	34,9%	62,2	65,4	5,2%
Total Bilan	19 187	20 539	7%	18 542	19 719	6,3%

Dans les comptes individuels de la Caisse Régionale, le Produit Net Bancaire, porté par la dynamique commerciale, s'élève à 236,3 M€.

Il est en hausse de +14,6%. Cette progression est portée par la dynamique commerciale et par une opération de restructuration du passif effectuée en 2018.

Le PNB issu des commissions des produits et services évolue positivement de +1%. La dynamique de conquête et d'intensification de la relation avec nos clients se traduit par l'augmentation de l'équipement en produits et services, notamment en moyens de paiement et en assurances des biens et des personnes.

Après prise en compte de l'évolution à la hausse des charges de fonctionnement qui traduit la poursuite des investissements, notamment dans le réseau d'agences, dans l'informatique et dans le digital, le résultat brut d'exploitation affiche une hausse de 34,3% par rapport à juin 2018.

Sur le plan des risques crédit, le taux de créances douteuses et litigieuses a poursuivi sa baisse. Il s'établit à 2,0% contre 2,2 % au 30 juin 2018. Par ailleurs, le CA Alpes Provence maintient ses efforts de provisionnement en matière de risques crédit par la couverture des créances douteuses et litigieuses à 63,8%, complétées par des provisions non affectées migrées depuis 2018 sur le modèle IFRS9. Une dotation au Fonds pour risques bancaires généraux a été comptabilisée à hauteur de 5 M€ en Juin 2019. Le ratio de l'ensemble des provisions pour risques crédit y compris FRBG rapporté aux encours de crédits s'établit à 2,2%.

Après prise en compte de la charge fiscale, le Résultat Net individuel s'élève à 65,4 M€ en hausse de +5,2%.

Dans les comptes consolidés, le Produit Net Bancaire augmente de 14,1%, Les charges de fonctionnement sont en hausse de +2,2%. Le RBE augmente de 35,9% sur la période. Le coût du risque s'établit à -12,5 M€ en hausse de 10,5%.

Le passage du résultat social au résultat consolidé aux normes IFRS reprend principalement les retraitements liés aux normes IFRS :

- des impacts des opérations de restructuration de bilan
- de variation de la juste valeur positive des titres OPCVM dans un contexte de marchés financiers plus favorables qu'en juin 2018,
- des taxes diverses (IFRIC 21...) et impôts.



Le Résultat Net part du groupe aux normes IFRS s'élève à 60,6 M€ au 30 juin 2019, en progression de + 34,9 % par rapport au 30 juin 2018.

■ Une structure saine et solide

Le Ratio de solvabilité Bâle 3 (ratio de Fonds Propres Total phasé, composé des FP de catégories 1 et 2) s'élève au 31 mars 2019 à 17,8 %, ce qui traduit la solidité de la banque.

Pour consolider ses réserves de liquidité, le Groupe Crédit Agricole a développé de nouveaux outils de gestion de bilan en titrisant un portefeuille de créances habitat. Au 1er semestre 2019, la Caisse Régionale a poursuivi ces opérations en participant au 4ème programme de titrisation du groupe pour un montant global de 431,2 M€, totalement auto-souscrite.

Le ratio de liquidité Bâle 3 (LCR) s'élève à 110,5 % au 30 juin 2019. Il confère à la Caisse Régionale une capacité de développement futur et une structure financière solide.

■ Le certificat coopératif d'investissement (CCI)

Après un détachement de dividende de 3,75 €, le Certificat Coopératif d'Investissement Alpes Provence se valorisait à 106,50 € au 30 juin 2019 (contre 111,98 € au 30/06/2018).

■ Perspectives

Engagé dans un Projet d'Entreprise volontariste et prospectif, le Crédit Agricole Alpes Provence, Banque Coopérative, poursuit en 2019 sa stratégie de développement sécurisé et démontre chaque jour son utilité au territoire où l'épargne des clients et sociétaires vient financer l'économie locale et tous ses acteurs.

L'assemblée Générale de la Caisse Régionale a attribué 3% du bénéfice distribuable répartis entre :

- la Fondation du Crédit Agricole Alpes Provence qui accompagne des projets dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé, du patrimoine et de la recherche,
- CAAP INNOV ECO, fonds de dotation pour le soutien au développement et à l'innovation économique sur ses territoires,
- Ainsi que des actions conduites sur le territoire dans le cadre de notre « Pacte Coopératif Territorial », à dimension sociétale et environnementale.

Par ailleurs, Le Village by CA Alpes Provence, accélérateur de start-ups, continue d'accompagner une nouvelle génération d'entrepreneurs à impact positif. Encourager l'innovation est essentiel pour favoriser le changement. À travers différents parcours personnalisés au sein du Village by CA Alpes Provence, startups et talents sont accompagnés par la formation, le mentoring et le financement dont ils ont besoin pour créer de la valeur économique, sociale et environnementale.

Une attention particulière est toujours portée à la personnalisation de la relation avec les clients et sociétaires en promouvant le Pacte Coopératif Relationnel : programme de reconnaissance de la fidélité de nos clients fidèles sociétaires (livret sociétaire, carte sociétaire, SVP dédié, programme relationnel personnalisé, offres promotionnelles, ventes privées). L'ensemble de ces actions permet de continuer à progresser en matière de satisfaction clients : 9 clients sur 10 sont satisfaits ou très satisfaits.



Sur le modèle de l'année 2018, 2019 est marquée par la poursuite des investissements dans le digital et le réseau d'agences pour engager, au-delà du canal physique, un mode relationnel à distance entre les agences et les clients, adapté à leurs besoins (internet, mail, téléphone, tablette numérique, entretiens en visioconférence, crédits dématérialisés, etc.).

3. STRUCTURE FINANCIERE

A. Les fonds propres

Les capitaux propres, part du groupe, s'élèvent au 30 juin 2019 à 2.502 millions €. Ils enregistrent depuis le 1^{er} janvier 2019 une progression de 62.2 millions €.

Les principales variations à l'origine de cette évolution, telles que décrites dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers consolidés, sont constituées de l'augmentation de capital des caisses locales (+ 13.3 millions €), de la distribution du résultat 2018 (soit - 18.6 millions €), des gains ou pertes comptabilisées directement en capitaux propres du 1er semestre 2019 (soit + 7.2 millions €), de la variation des titres auto-détenus (- 0.3 millions €) et de la constitution du résultat semestriel, (soit + 60.6 millions €).

B. Informations prudentielles

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- **le Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

I. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;
- Le ratio de fonds propres globaux.



Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1er janvier 2018 (et jusqu'au 1er janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

II. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

III. Ratio de solvabilité

AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "**Standard**" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "**Notations internes**" (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche "**Notations internes fondation**" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche "**Notations internes avancées**" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.



1. Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de Tier 1 phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;
- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
 - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
 - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD 1) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
 - les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100 % en 2019).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre. En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

2. Tableaux synthétiques des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après n'inclut pas le résultat de la période.

1 L'EAD (Exposure at default) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.



(en milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
Tableau de synthèse des ratios				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 246 037	1 246 037	1 258 770	1 258 770
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 246 037	1 246 037	1 258 770	1 258 770
Fonds propres globaux	1 263 282	1 263 282	1 276 057	1 276 057
Total des emplois pondérés	7 505 035	7 505 035	7 472 005	7 472 005
Ratio CET1	16,6%	16,6%	16,8%	16,8%
Ratio Tier 1	16,6%	16,6%	16,8%	16,8%
Ratio global	16,8%	16,8%	17,1%	17,1%
Exigences minimales				
Common Equity Tier 1	4,5%		4,5%	
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%		6,0%	
Tier 1 + Tier 2	8,0%		8,0%	
Coussin de conservation	2,5%		1,875%	
Coussin contracyclique	0,0%		0,0%	
Coussin pour risque systémique	0,0%		0,0%	
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,5%		1,9%	
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres				
Ratio CET1	7,0%		6,4%	
Ratio Tier 1	8,5%		7,9%	
Ratio global	10,5%		9,9%	
Excédent de capital				
CET1	720 679		782 420	
Tier 1	608 104		670 340	
Fonds propres globaux	475 248		538 187	

Au 1er juillet 2019, après l'entrée en vigueur du taux de coussin contracyclique français de 0,25%, l'exigence minimale en ratio CET1 sera portée à 7,23%. L'excédent de capital CET1 par rapport à cette exigence minimale sera alors de 703 052 milliers d'euros.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 16,5% et 16,7% au 30 juin 2019.



IV. Définitions des fonds propres

1. Fonds propres de Catégories 1 (Tiers 1)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU COMMON EQUITY TIER 1 (CET1).

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres,
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les parts sociales en cours de remboursement
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la prudent valuation (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (expected loss – "EL"),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).



2. Fonds propres de catégorie 2 (Tiers 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 30% (seuil pour l'exercice 2019) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ;;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2 .

Le montant de Tier 2 retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au Tier 2 éligible CRD 4 ;
- en phasé : au Tier 2 éligible CRD 4, complété de 30 % (seuil pour 2019) du stock de Tier 2 non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

3. Fonds propres prudentiels

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.



(en milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	2 501 512	2 501 512	2 439 332	2 439 332
(-) Distributions anticipées			(18 683)	(18 683)
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(9 931)	(9 931)	(9 012)	(9 012)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(191)	(191)	(164)	(164)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(12 603)	(12 603)	(12 441)	(12 441)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 133 584)	(1 133 584)	(1 122 209)	(1 122 209)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéficiaires futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(2 697)	(2 697)	(2 651)	(2 651)
Autres éléments du CET1	(96 469)	(96 469)	(15 402)	(15 402)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 246 037	1 246 037	1 258 770	1 258 770
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(2 697)	(2 697)	(2 651)	(2 651)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	2 697	2 697	2 651	2 651
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	1 246 037	1 246 037	1 258 770	1 258 770
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	21 358	21 358	22 188	22 188
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(4 028)	(4 028)	(4 789)	(4 789)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(85)	(85)	(113)	(113)
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres ajustements transitoires	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	17 245	17 245	17 287	17 287
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 263 282	1 263 282	1 276 057	1 276 057
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	7 505 035	7 505 035	7 472 005	7 472 005
RATIO CET1	16,6%	16,6%	16,8%	16,8%
RATIO TIER 1	16,6%	16,6%	16,8%	16,8%
RATIO GLOBAL	16,8%	16,8%	17,1%	17,1%



4. Evolution des fonds propres pruden tiels

<i>(en milliers d'euros)</i>	Phas é 30/06/2019 vs 31/12/2018
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2018	1 258 770
Augmentation de capital	13 029
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	0
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7 225
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(27)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(162)
Dépassement de franchises	(11 375)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(46)
Autres éléments du CET1	(21 377)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019	1 246 037
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2018	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019	1 246 037
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2018	17 287
Emissions	0
Remboursements ⁽¹⁾	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	(42)
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2019	17 245
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2019	1 263 282

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

V. Autres dispositions

1. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

La mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale) est prévue dans CRR2 en juin 2021, avec une exigence fixée à 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 30 juin 2019 à 6,8% sur une base de Tier 1 phasé.



(en milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
	Phasé	Phasé
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	19 998 395	19 226 327
Expositions sur dérivés	201 131	240 678
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	414 434	741 753
Autres expositions de hors-bilan	1 364 888	1 368 068
Expositions intragroupe exemptées	-2 473 100	-2 941 109
Montant des actifs déduits	-1 152 917	-1 139 252
Exposition totale aux fins du ratio de levier	18 352 831	17 496 464
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 246 037	1 258 770
Ratio de levier	6,8%	7,2%

2. Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales



dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.



VI. Lien en capital entre Crédit Agricole SA & les Caisses Régionales

1. Garanties spécifiques apportées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (Switch), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 289 millions consentis par la Caisse régionale.

(cf. note 7 des annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019)

2. Autre lien de capital entre les Caisses Régionales & Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

VII. Composition des emplois pondérés

(en milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
Risque de crédit	6 930 565	6 899 358
dont approche standard	1 145 769	941 222
dont approche fondation IRB	1 484 309	1 425 296
dont approche avancée IRB	2 075 412	2 345 921
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	2 213 786	2 180 268
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	11 289	6 651
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	574 470	572 648
dont approche standard	414	889
dont approche par mesure avancée	574 056	571 759
TOTAL	7 505 035	7 472 005

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

C. Les parties liées

Voir Note 11 des états financiers semestriels.



4. RESULTATS PAR SECTEUR ACTIVITE

La Caisse Régionale Alpes Provence exerce son activité dans le secteur de la banque de détail de proximité en France. Les tableaux de formation du résultat ne sont donc pas ventilés selon d'autres critères.

5. FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE CREDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier annuel 2018, pages 19 à 27.

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

L'octroi de crédit est au cœur du métier de banquier. Il est un élément fondamental de la relation client et un levier majeur de développement pour la Caisse Régionale. Ce développement doit être sécurisé avec un octroi de crédit sélectif et une prise de risque maîtrisée qui s'effectue dans le cadre de la politique définie par la Caisse Régionale.

1. Principales évolutions

1.1. Objectifs et politique

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'Administration du 14 Décembre 2018 a validé la politique d'octroi de crédit 2019.

La Politique Crédit de la Caisse Régionale Alpes Provence s'inscrit dans la durée. Elle est efficiente et a fait ses preuves.

Les évolutions décidées en 2018 ayant permis de fluidifier le processus de décisions ont été maintenues dans la politique crédits 2019.

Plusieurs évolutions intègrent la politique crédits 2019 pour permettent de renforcer la sécurisation de l'octroi sur certaines filières tout en préservant l'accompagnement de l'essor économique de notre territoire.

Les principales évolutions sont :

■ Modifications Communes à tous les Marchés

- Les règles de composition des groupes de risque concernant la notation grande clientèle établie selon les règles définies par le corpus CASA évoluent. Elles concernent désormais le regroupement des structures liées détenues pour un pourcentage supérieur ou égal à 25% contre 33% précédemment.



■ **Modifications sur le marché des Particuliers**

- Suite à l'analyse sectorielle sur le financement de l'habitat, des critères d'apport sont intégrés aux règles d'octroi, contribuant à leur rehaussement.

■ **Modifications sur le marché des Professionnels**

- Les règles de composition des groupes de risque qui induisent la prise en compte du cumul des encours des affaires liées sont renforcées.
- Le partage de risque prend en compte les garanties BPI, Siagi ou Camca sur l'immobilier professionnel et se déclenche dès lors que l'enjeu est supérieur à 200 K€
- L'analyse de certaines filières économiques a nécessité le resserrement des modalités d'intervention au travers du dispositif d'instruction des financements.

■ **Modifications sur le marché des Entreprises & Institutionnels**

- La politique montagne présentée en Conseil d'Administration a pour objectif de définir le périmètre d'intervention du Crédit Agricole Alpes Provence dans l'accompagnement de la filière « Sport d'Hiver » de notre territoire.
Elle pose le principe de prioriser l'accompagnement des stations en fonction d'un seuil exprimé en altitude. En dessous de ce seuil, les critères d'octroi à certaines activités (remontées mécaniques, filière hôtelière notamment) sont ajustés en conséquence.
- Concernant les opérations d'énergie renouvelable, celles-ci doivent respecter un apport en fonds propres minimum.
- Une nouvelle définition des opérations de LBO, FSA et CEL est mise en œuvre dans le respect de la procédure groupe rédigée dans la Lettre Jaune 2018-065

■ **Modifications sur le Marché des Professionnels de l'immobilier**

- Un plafond spécifique pour les cautions fiscales permettant au promoteur de différer le règlement de la taxe d'aménagement dans le cadre d'un permis contesté est mis en place avec une segmentation promoteur régional / promoteur national. Un suivi semestriel des encours de ces cautions est réalisé dans le cadre du Comité de Pilotage des Risques.
- La limite d'encours sur les opérateurs nationaux est rehaussée et le nombre d'opérations en cours limité.

1.2. Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

Comme en 2018, la mise à jour annuelle de la politique crédit a été rédigée par la Direction des Crédits et un avis risque indépendant a été délivré par la Direction du Contrôle Permanent et des Risques.

Le périmètre de contrôle du Contrôle central des risques a été conforté par la maintien des revues de portefeuille relatives aux clients gérés dans le réseau de proximité, des réseaux spécialisés, des filiales ainsi qu'aux clients gérés en recouvrement amiable et contentieux.

■ **Surveillance de risques spécifiques réalisée en Comité de Pilotage des Risques de Crédit (COPIL), réalisation de reportings relatifs :**

- A la qualité de la notation corporate
- A l'analyse des pauses des crédits à l'habitat
- A la production récente des crédits à la consommation
- Aux contreparties corporate notées sensibles, aux 20 plus gros encours consolidés, aux financements structurés, aux financements LBO



- **Elaboration d'analyses filière visant à renforcer la connaissance des portefeuilles crédits et d'éclairer les décisions d'orientation du développement. Ceci permet :**
 - La production à intervalle régulier permettant un suivi resserré des filières analysées
 - Des alertes sur les secteurs à risque immédiat ou latent

Les indicateurs de suivi de la gestion du risque par les gestionnaires ont été maintenus et confirment ainsi la réalisation d'une gestion régulière du risque :

- Suivi du taux de créances irrégulières
- Suivi des entrées en recouvrement
- Suivi du taux de traitement ATOURISK

Ces indicateurs font l'objet d'une diffusion mensuelle grâce à un serveur de pilotage qui restitue également le suivi des objectifs commerciaux.

Ils ont été élargis à des indicateurs prospectifs tels que le taux d'expected loss / exposure at default, le taux d'encours sensible des encours par marché. Ces indicateurs étant comparés à la performance des autres Caisses Régionales.

Les reportings effectués en Comité de pilotage des risques et la diffusion des indicateurs de suivi du risque à l'attention du réseau font l'objet d'une présentation en Comité des Risques Administrateurs.

Méthodologie et Systèmes de mesure

L'adhésion à un Centre d'Aide à la Notation (CAN) pour la clientèle corporate courant 2018 a permis de respecter une obligation réglementaire d'indépendance de la notation dans un contexte incitatif pour l'homogénéisation des pratiques de notation.

Des gains ont été réalisés :

- **une homogénéisation** des pratiques de notation garantissant la pérennité du modèle de notation CASA,
- **Une optimisation** du processus de notation pour gagner en efficacité, en expertise et en sécurité,
- **Une économie** de temps pour les chargés d'affaires grâce à la prise en charge de certaines tâches (saisie manuelle des bilans, retraitements financiers, lancement des notes,...).

Norme IFRS9

- **Évaluation des pertes attendues**

Les principes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (Expected Credit loss - ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables qui précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe Crédit Agricole s'appuie donc essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (Forward looking) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Pour la construction du forward looking central, Le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur les quatre scénarios



macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A., qui sont pondérés en fonction de leur probabilité d'occurrence anticipée. Le scénario de base qui est fondé sur les hypothèses budgétaires est complété par trois autres scénarios (adverse, adverse modéré et favorable). Les modèles quantitatifs permettant d'évaluer l'impact des données macro-économiques sur l'évolution des ECL sont également utilisés dans les stress tests internes et réglementaires.

Les variables économiques actualisées trimestriellement portent sur les facteurs ayant un effet sur les principaux portefeuilles du Groupe (exemple : évolution du PIB France et pays de la zone euro, taux de chômage France et Italie, investissement des ménages, prix du pétrole etc.).

Les perspectives économiques et les scénarios utilisés pour le calcul des ECL sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS 9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole S.A. impliquées dans le process IFRS 9.

Les scénarios utilisés dans les modèles de prévision du forward looking central du Groupe et de ses entités ont été actualisés au cours du 1er semestre 2019. Le scénario de base peut être résumé globalement par une hypothèse, ralentissement de la croissance sans tensions obligataires. Le contexte économique mondial serait marqué par un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis en 2019, ainsi qu'une consolidation de l'activité en zone euro. La croissance américaine s'infléchirait plus nettement à partir de 2020, avec des risques de récession, du fait de la fin des effets du stimulus fiscal et les impacts de la guerre commerciale. Ce freinage se diffuserait à l'Europe dont la croissance devrait passer sous son rythme potentiel. En l'absence de tensions inflationniste, la politique monétaire de la BCE devrait rester accommodantes et les taux à long terme « core » resteront bas du fait de la faiblesse de la croissance nominale et d'une aversion au risque élevée.

Au niveau local, l'appréciation prospective du scénario central est renforcée pour certains portefeuilles de financements ou de clientèles (Forward Looking Local - FLL). Pour cela, la Direction du Contrôle Permanent et des Risque (DCPR) s'appuie sur la comparaison des indicateurs risques de la Caisse régionale avec les indicateurs Groupe Crédit Agricole et nationaux. Elle utilise également les alertes recueillies notamment dans le cadre de ses missions de revues des portefeuilles et d'avis risque indépendant.

Lors du 1er semestre 2019, en l'absence de modification significative des indicateurs de risque de la Banque Retail, la Direction du Contrôle Permanent et des Risques a décidé de reconduire le scénario FLL de l'exercice 2018.

S'agissant de la Banque Corporate, ayant observé une dégradation du niveau de risque du portefeuille Entreprises au cours de l'année 2018, la Direction du Contrôle Permanent et des Risques a décidé de compléter le scénario FLL 2018 par la mise en place d'un stress complémentaire du portefeuille Entreprises notées sensibles à partir de juin-19.

Le montant des provisions résultant de l'application des FLC et FLL est actualisé à chaque arrêté comptable trimestriel.

■ Évolution des ECL

Au 30/06/2019, alors que l'exposition est en progression (+ 4,2 %), l'ECL comptabilisée de 125 M€ n'est qu'en légère augmentation (+ 0,3 %).

La part du bucket 2, sous l'influence de la croissance de l'exposition et de la bonne tenue du niveau de risque, baisse et s'établit à 6,16 % au terme du premier semestre 2019 vs 6,57 % en fin d'année 2018.

Il en résulte un taux de couverture global en légère baisse à 0,78 % vs 0,81 % fin 2018.



		EAD Crédits déc-18 (M€)	EAD Crédits Taux Bucket2 déc-2018	Dépréciations IFRS9 Crédits déc-18 (M€)	EAD Crédits juin-19 (M€)	EAD Crédits Taux Bucket 2 juin-19	Dépréciations IFRS9 Crédits juin-19 (M€)	EAD Crédits var. juin-19 / déc-18	Dépréciations IFRS9 Crédits var. juin-19 / déc-18
CORPORATE	HORS FILIERES	1 765	3,37%	6	1 688	0,37%	2	-4,3%	-61,3%
	FILIERES	882	6,00%	38	1 177	10,39%	43	33,4%	13,0%
	Total crédits CORPORATE	2 647	4,24%	44	2 865	4,49%	46	8,2%	2,5%
RETAIL	HORS FILIERES	11 295	6,35%	35	11 678	5,89%	33	3,4%	-5,3%
	FILIERES	1 447	12,51%	45	1 487	11,54%	46	2,8%	2,6%
	Total crédits RETAIL	12 743	7,05%	80	13 165	6,53%	79	3,3%	-0,9%
Total Caisse Régionale	HORS FILIERES	13 060	5,95%	41	13 366	5,19%	36	2,3%	-13,7%
	FILIERES	2 330	10,04%	83	2 664	11,03%	89	14,4%	7,4%
	Total crédits CR	15 390	6,57%	124	16 031	6,16%	125	4,2%	0,3%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des Provisions pour risque filières au terme du 1er semestre 2019 :

FILIERES	juin-19			déc.-18		
	EAD Crédits (M€)	Taux Bucket 2	Dépréciations IFRS9 Crédits (M€)	EAD Crédits (M€)	Taux Bucket2	Dépréciations IFRS9 Crédits (M€)
Corporate Concentration	391	6,0%	7	295	4,7%	7
Corporate sensibles	120	43,9%	7			
Prof Immobilier	304	0,0%	15	305	0,0%	17
LBO FSA	141	4,2%	6	128	0,6%	6
Création d'entreprises	233	10,7%	10	246	18,0%	14
Pharmacies	82	13,9%	10	86	15,8%	10
Cafés, Hôtel et Restaurants	111	18,7%	8	95	15,6%	6
Habitat hors territoire CR	443	5,6%	3	434	6,1%	2
Habitat locatif	104	13,7%	5	118	18,5%	5
Aléas climatiques	660	9,3%	16	567	10,8%	15
Créance restructurées	47	55,0%	2	25	24,7%	1
Créances forborne performing	28	100,0%	1	31	100,0%	1
Total Filières	2 664	11%	89	2 330	10%	83



1.3. Exposition et concentration

Diversification par zone géographique

La Caisse Régionale Alpes Provence exerce son activité en France sur son territoire.

Elle applique le principe de territorialité à l'ensemble des marchés. Elle accompagne et finance :

- Les Clients et prospects situés sur son territoire (domicile, travail, établissement ou siège social).
- Les opérations sur son territoire.
- En application du droit de suite, elle peut accompagner ses Clients sur des opérations sur les départements limitrophes et hors territoire.
- Elle accompagne également ses Clients qui ont quitté le territoire mais ont souhaité maintenir la relation bancaire avec la Caisse Régionale.
- La Caisse Régionale accompagne également les enfants de ses Clients « historiques » qui vivent hors territoire et ont choisi de conserver la Banque de leurs parents.

Diversification par filière d'activité économique

La Caisse Régionale Alpes Provence exerce son activité dans le seul métier de la banque de proximité.

Filière	EAD Juin 2019	EAD Juin 2018
RETAIL	57,3%	57,5%
CORPORATE	42,7%	42,5%



Filière	EAD	EAD
	Jun 2019	Jun 2018
PARTICULIERS / SANS FILIERE	65,4%	65,8%
IMMOBILIER	10,6%	10,6%
AGROALIMENTAIRE	5,8%	5,7%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	4,8%	5,1%
DIVERS	2,9%	3,2%
SANTE / PHARMACIE	2,7%	2,6%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2,3%	2,2%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1,3%	0,9%
BTP	1,2%	1,1%
ENERGIE	0,9%	0,7%
AUTOMOBILE	0,6%	0,5%
AUTRES TRANSPORTS	0,3%	0,2%
AUTRES INDUSTRIES	0,3%	0,2%
MARITIME	0,2%	0,2%
INDUSTRIE LOURDE	0,2%	0,4%
UTILITIES	0,2%	0,2%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,1%	0,1%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,1%	0,1%
MEDIA / EDITION	0,0%	0,1%
ASSURANCE	0,0%	0,0%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,0%	0,0%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,0%	0,0%
TELECOM	0,0%	0,0%
BANQUES	0,0%	0,0%

Exposition par agent économique

Le total des actifs financiers au coût amorti s'élève à 15 882 M€ au 30 Juin 2019 en progression de 3.87% sous l'effet de l'augmentation des encours de la clientèle de détail, des grandes entreprises et de l'administration générale. Sur la même période, les encours dépréciés sur base individuelle progressent de +1.5 % s'établissant à 312.6 M€.

Le taux de couverture des encours dépréciés sur base individuelle s'élève à 65.25 % sur le premier semestre 2019. La Caisse Régionale poursuit ainsi sa politique de couverture prudente des risques crédit.



En normes IFRS 9 au 30 Juin 2019 : (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	1 227 352	376		1 227 728
Banque Centrale				
Etablissements de crédit	588 037			588 037
Grandes entreprises	1 973 287	169 946	107 724	2 250 957
Clientèle de détail	11 162 453	757 885	207 599	12 127 937
Dépréciations	- 38 073	- 68 770	- 205 742	- 312 585
Total	14 913 056	859 437	109 581	15 882 074

En normes IFRS 9 au 31 Décembre 2018 : (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	1 039 763			1 039 763
Banque Centrale				
Etablissements de crédit	587 837			587 837
Grandes entreprises	1 837 290	162 798	101 737	2 101 825
Clientèle de détail	10 865 558	793 185	210 807	11 869 550
Dépréciations	- 42 132	- 62 856	- 202 977	- 307 965
Total	14 288 316	893 127	109 567	15 291 010

1.4. Coût du risque

Au 1er semestre 2019, le coût du risque consolidé aux normes IFRS s'élève à 12.5 M€, et est conforme au plan de marche de l'année 2019. Il s'affiche en augmentation de 1.2 M€ par rapport au coût du risque du 1er semestre 2018.



En normes IFRS 9 au 30 Juin 2019 :

	(en milliers d'euros)	juin-19	déc.-18	juin-18
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)		- 642	- 3 849	- 2 159
Bucket 1 : Pertes évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir		5 114	- 9 318	535
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			54	54
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		4 058	- 7 900	481
Engagements par signature		1 056	- 1 472	
Bucket 2 : Pertes évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie		- 5 756	5 469	- 2 694
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		1	3	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		- 5 914	5 276	- 2 694
Engagements par signature		157	190	
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)		- 12 731	- 21 704	- 8 482
Bucket 3 : Actifs dépréciés		- 12 731	- 21 704	- 8 482
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		- 13 684	- 21 897	- 6 527
Engagements par signature		953	193	1 955
Autres actifs		- 1	1	1
Risques et charges		657	- 3 990	- 2 260
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions		- 12 717	- 29 544	- 12 902
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés				
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés				
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés		- 193	204	93
Récupérations sur prêts et créances		797	3 156	2 196
comptabilisés au coût amorti		797	3 156	2 196
comptabilisés en capitaux propres recyclables				
Décotes sur crédits restructurés		- 149	599	287
Pertes sur engagements par signature			6	
Autres pertes		- 243	467	230
Autres produits				
Coût du risque		- 12 505	- 27 664	- 11 316

2. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2019

Malgré un impact toujours important des crédits restructurés sur les encours Douteux et litigieux, la gestion régulière du risque réalisée permet de limiter nos flux d'entrées en créances douteuses.

La Caisse régionale restera vigilante afin de maintenir un niveau de couverture prudent du risque né et latent.

RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 27 à 29 du Rapport Financier annuel 2018.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan de l'entreprise, par des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- **les taux d'intérêts** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futur d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;



- **les spreads de crédit** : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur des éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue le trading book et le banking book. Le trading book se définit principalement par rapport aux articles 292 à 303 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit (Bâle 2).

La Caisse Régionale ne disposant pas de trading book, elle n'est donc exposée au risque de marché qu'au niveau de son banking book qui se traduit par un impact sur les fonds propres. La valeur IAS nette d'impôts différés au 30/06/19 était de 509.3 M€ dont 23.5 M€ de plus-values latentes nettes d'impôts différés.

Les titres comptabilisés à la juste valeur par résultat mais ayant un caractère stratégique pour la Caisse Régionale et conservés dans une optique de détention à long terme ne sont pas intégrés au banking book présenté ci-dessus. Au 30/06/19, ces titres représentaient 1 519.5 M€ en valeur IAS nette d'impôts différés dont 807.7 M€ d'actions SAS La Boétie et 497.8 M€ d'actions SACAM Mutualisation souscrits en 2016 suite à l'opération de simplification capitalistique EUREKA.

La Caisse Régionale utilise un dispositif de limites pour encadrer le risque de marché validé annuellement par le Conseil d'Administration.

■ **Limites globales :**

- Seuil d'alerte en cas de contre-performance annuelle sur le banking book* + trading book égale à 1% des fonds propres consolidés prudentiels nets du 31/12/18, soit 12.7 M€.
- Stress scenarii (Calculés par Crédit Agricole SA via l'outil RiskMetric) :

Ils simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de deux approches complémentaires :

- Stress Groupe : Stress hypothétique validé et élaboré par CASA à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporates et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques
- Stress adverse 1 an (historique 1 an) : Stress reprenant pour chaque facteur de risque la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole SA ces scénarios, retraités des opérations intragroupe sur les titres en directs, sont encadrés par une limite sur le Stress Groupe JVR et deux alertes sur le Stress Adverse 1 an JVR et Stress Groupe CAM.

Date Arrete	31/05/2019		
Code_Entité	81300		
Libellé_Entité	CR ALPES PROVENCE		
Type_Portefeuille_IFRS	PLA	CAM	JVR
Mark to market EUR	473 623 210	377 155 694	473 623 210
Taille du Portefeuille EUR	473 723 210	340 742 664	473 623 210
Stress adverse 1 year EUR	-43 598 714	-61 141 768	-43 598 714
Stress Groupe	-27 838 709	-32 740 835	-27 838 709
Stress ICAAP EUR	-42 311 197	0	-42 311 197

Mesures retraitées des positions intragroupe sur les titres en direct



Encadrement du stress scénarii		Position Casa (dernière diffusion)		31/05/2019
Limite	Limite M€	Stress M€	Contrôle	% limite
Stress Groupe JVR + JC (ex AFS)	-85	-28	OK	33%
Alertes				
Stress Adverse 1 an JVR + JC (ex AFS)	-110	-44	OK	40%
Stress Groupe Coût amorti (ex HTM)	-75	-33	OK	44%

Mesures retraitées des positions intragroupe sur les titres en direct depuis PF 2017 cf LJ 2016-115

■ **Limite de perte individuelle par ligne :**

- Un seuil d'alerte de contre-performance sur chaque valeur du trading book et du banking book est fixé par classe d'actif : -2% sur le monétaire, -5% sur l'obligataire et -10% sur les autres classes d'actifs.

GESTION DU BILAN

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 29 à 33 du Rapport Financier annuel 2018.

1. Risque de taux d'intérêt global

La Caisse Régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et de son hors bilan (hors trading book).

La gestion du risque de taux vise à protéger la valeur patrimoniale de l'entreprise du risque de perte d'une partie de la marge d'intermédiation liée à l'inadéquation entre les emplois et les ressources en terme de durée et de nature de taux. Elle vise également à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 6 janvier 2009, l'outil groupe Cristaux 2 est utilisé pour calculer mensuellement le risque de taux. Il a été remplacé, à compter du 30/04/2019, par l'outil groupe PALMA.

Ce modèle vise à mesurer la sensibilité au risque de taux via une approche statique à taux fixe.

La Caisse Régionale utilise un dispositif de limites pour encadrer ce risque revu annuellement par le Conseil d'Administration.

Le dispositif de limites vise à plafonner l'impact d'un choc de taux de +/- 200 bp appliqué à l'ensemble de l'exposition (c'est-à-dire sur le gap synthétique à 30 ans) et donne lieu au calcul d'une valeur actualisée de l'impact sur 30 ans appelée VAN. La limite globale de sensibilité de la VAN « Taux » est fixée à 10% des fonds propres prudentiels nets soit 127 M€.

La limite de sensibilité de la Van « Taux + Inflation » permet d'encadrer l'exposition globale d'une évolution conjointe des taux et de l'inflation. Elle s'applique à la somme de l'impact VAN « Taux » défavorable et de l'impact VAN « Inflation » défavorable. Le choc inflation est fixé à 100bp. La limite globale de sensibilité de la VAN « Taux + Inflation » est fixée à 10% des fonds propres prudentiels nets soit 127 M€.



Afin de limiter la concentration de risque par année, une limite annuelle complémentaire est fixée pour chaque année des 15 premières années sur le Gap Synthétique d'une part et sur le Gap Inflation d'autre part. Concernant le gap Synthétique, la limite est fixée à +/- 968,5M€ pour l'année glissante à l'année civile 2 puis +/- 774,8M€ pour les années civiles 3 à 15. Concernant la limite sur le Gap Inflation, le niveau est fixé à +/- 350M€ pour l'année glissante et les années civiles 2 à 7, +/- 250 M€ pour les années civiles 8 à 10 puis +/- 200M€ pour les années civiles 11 à 15.

La conjugaison des choix de gestion et de l'activité clientèle a généré, au 30/06/19, une impasse proche de la neutralité.-

Concernant le 2nd semestre 2018, l'objectif de la Caisse Régionale est de maintenir son exposition au risque de taux dans les limites arrêtées par son Conseil d'Administration. Pour cela, elle pourra avoir recours à des actions bilancielle (refinancement par avances globales à taux fixe, émission de DAT moyen terme à taux fixe). La Caisse Régionale disposera aussi de la possibilité de mettre en place des swaps de couverture.

2. Risque de change

La Caisse Régionale Alpes Provence ne porte aucun risque de change significatif.

3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse Régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est notamment mesurée par le ratio de liquidité nommé «Liquidity Coverage Ratio» (LCR). L'objectif de ce ratio réglementaire est de s'assurer que les banques disposent d'un portefeuille d'actifs de haute qualité, suffisamment liquides pour faire face à leur besoin de cash à 1 mois dans un environnement de stress de Liquidité extrême.

En complément du ratio réglementaire, le Groupe Crédit Agricole utilise un système de contrôle de la liquidité dit de « liquidité court terme » destiné à contenir l'exposition du Groupe Crédit Agricole au marché interbancaire à horizon 1 an, basé sur l'analyse que le risque de liquidité à court terme est le principal risque de liquidité auquel une banque est exposée. L'approche consiste avant tout à mesurer les cash-flows susceptibles d'entrer et de sortir de chaque entité à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif.

Cette méthodologie est déclinée au niveau de chaque Caisse Régionale.

L'objectif de cette approche est d'assurer un bon niveau de liquidité au Groupe Crédit Agricole même durant une période très dégradée du marché interbancaire à un an. En cas de dépassement de cette limite court terme, des refinancements moyen terme sont alors mis en place afin de respecter cette limite.

Ce dispositif a été renforcé par l'intégration de simulations de différentes situations de stress. Ce dispositif a donné lieu à la mise en place de nouvelles limites contraignantes sur le profil d'écoulement du refinancement court terme conduisant à allonger la durée de celui-ci.

Concernant la liquidité moyen/long terme, la gestion de celle-ci vise à mettre en place un profil de refinancements par le marché à moyen terme réaliste et sécurisé, au moins en situation normale de marché. L'objectif étant de s'assurer que le Groupe Crédit Agricole n'aura pas de besoins de liquidité sur un semestre donné supérieurs à ce qu'il est en mesure de lever sur le marché. De manière opérationnelle, cette approche conduit à allonger la durée initiale des nouveaux emprunts de liquidité au fur et à mesure que les besoins augmentent afin de limiter la rotation annuelle du stock global d'emprunts à un niveau calibré comme étant prudent.

L'ensemble de ce dispositif est décliné au niveau de chaque Caisse Régionale.

Enfin la position en Ressource stable de la Caisse Régionale est encadrée (supérieure à 91M€).



La politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale se concrétise principalement par une politique de collecte auprès de sa clientèle. Au-delà de ses ressources clientèles, la Caisse Régionale a recourt à des refinancements à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans) et Avances globales (en fonction des prêts distribués). La Caisse Régionale a recourt aussi à des émissions de Titres de Créances Négociables sur le marché interbancaire.

L'encours d'émissions en vie au 30/06/19 était de 648 M€.

Au 30/06/19, le ratio LCR du Crédit Agricole Alpes Provence s'établissait à 110,5 %

Enfin la position en Ressource stable s'établit à + 425 M€.

4. Politique de couverture

(en milliers d'euros)	juin-19			déc.-18		
	Valeur de Positive	Marché Négative	Montant notionnel	Valeur de Positive	Marché Négative	Montant notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	143 525	479 155	7 243 434	138 290	282 632	6 936 158
Taux d'intérêt	143 525	479 155	7 243 434	138 290	282 632	6 936 158
Change						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	3 103	15 286	100 000	3 989	16 247	100 000
Taux d'intérêt	3 103	15 286	100 000	3 989	16 247	100 000
Change						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	146 628	494 441	7 343 434	142 279	298 879	7 036 158

Périmètre : Caisse Régionale hors risques de change



RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques opérationnels est décrit au sein du Rapport Financier annuel 2018, pages 33 à 36

1. Description – Définition

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée. Le risque opérationnel ainsi défini, inclut le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

La collecte des incidents permet de mesurer le coût du risque. Elle alimente les états COREP réglementaires. Les objectifs de la collecte des « incidents » opérationnels sont fondamentaux car ils s'inscrivent dans le cadre des exigences réglementaires et participent au processus de calcul des exigences en fonds propres dans le cadre du modèle interne retenu par le Groupe Crédit Agricole.

2. Principales évolutions et/ou actions

2.1. Organisation et dispositif de surveillance des risques

Collecte des Risques Opérationnels :

En % du PNB d'activité, le coût du risque opérationnel représente 2,21% en pur brut (en date de détection hors risque frontière crédit et avant remboursement assurances) pour 2018 et 0,40 % pour le 1er semestre 2019 (données au 30 juin)

Le nombre d'assignations pour défaut de calcul du TEG continue de baisser avec 2 de recensées sur le 1er trimestre 2019 pour ce motif. La lutte contre la fraude reste un levier majeur de baisse du risque opérationnel, la caisse régionale reste vigilante et active sur ce type de risque.

2.2. Méthodologie

La collecte des incidents sur risques opérationnels est décentralisée auprès des unités déclarantes à l'aide du logiciel groupe Olimpi@.net. L'analyse du risque et un contrôle de cohérence entre les passages des écritures comptables et les déclarations Olimpi@, sont effectués par le Département du Contrôle Permanent.

Une revue de la collecte avec les différentes unités responsables des domaines concernés, permet d'engager des plans d'actions visant à réduire le coût du risque opérationnel.

En complément de la collecte, pour le calcul de l'exigence de fonds propres, l'analyse annuelle des scénarios majeurs est en cours. Cette année l'ensemble des dix sept scénarios majeurs sont devenus obligatoires pour l'ensemble des caisses régionales. L'analyse des cotations sera remontée à Crédit Agricole SA en septembre 2019.

Sachant que le calcul de l'addon BCE (prenant en compte le caractère global des risques émergents au niveau du groupe CA), a eu un impact dès l'arrêté au 31/12/2018. Celui-ci est de 3.2% de la part des CR, soit 4.85 M€, ce qui porte les EFP AMA au titre des Risques Opérationnels de 41.07 M€ à 45.92 M€ pour la CR 813 Alpes Provence au 30/06/2019.



RISQUES DE NON CONFORMITE

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques de non-conformité est décrit au sein du Rapport financier 2018, pages 36-37.

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

Le Responsable du Contrôle de la Conformité, qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), veille en liaison avec le Responsable Juridique au respect des lois et règlements propres à l'activité bancaire, aux normes professionnelles et déontologiques et aux procédures internes, en concentrant particulièrement ses actions sur la réglementation relative à l'Autorité des Marchés Financiers, la Sécurité Financière, la protection de la clientèle, et les réglementations en matière de commercialisation des produits.

Sur la base du plan de contrôle annuel de la conformité mis en place au sein de la Caisse Régionale, des contrôles sont réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non-conformité.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'articule autour de 4 volets :

- **La prévention,**
- **L'adaptation des procédures et process aux nouveautés réglementaires et aux risques,**
- **Les contrôles,**
- **Le reporting.**

Le reporting des contrôles est assuré :

- **mensuellement** au Département Contrôle Permanent via l'outil SCOPE
- **au trimestre** au Comité de contrôle interne et au Comité des Risques Administrateurs

Par ailleurs les risques de non-conformité font l'objet de remontées trimestrielles à Crédit Agricole SA au travers du dispositif de consolidation des contrôles.

Enfin, les contrôles du domaine « Lutte contre le Blanchiment / financement du Terrorisme » font l'objet d'une supervision systématique par le Contrôle Permanent.

Principales évolutions du 1er semestre 2019

En matière de prévention, la Caisse Régionale a poursuivi ses actions de formation, de sensibilisation et d'actualisation des compétences de ses collaborateurs sur les thématiques liées à la réglementation bancaire (sanctions internationales, lutte contre la corruption), la clientèle fragile, la lutte anti-blanchiment, la conformité, la fraude et la capacité professionnelle des agents en matière de commercialisation d'assurances et crédits immobilier.

La carte professionnelle du Responsable du Contrôle du Service d'Investissement a été attribuée par l'AMF au nouveau resp. Conformité M. Lionel Tailledet.

Un avis de conformité est systématiquement donné avant le lancement de tout nouveau produit ou nouvelle activité afin de s'assurer de l'analyse et de la couverture des éventuelles zones de risques par un dispositif adapté (36 avis émis au 1er semestre 2019).

De plus, le contrôle de la conformité a émis 52 avis écrits au 1er semestre 2019 sur des sollicitations liées à des pratiques commerciales sur la clientèle âgée.



En matière d'adaptation des procédures aux évolutions réglementaires et aux risques, les actions majeures ont porté sur les thématiques suivantes :

Clientèle fragile – Une agence dédiée à la gestion et l'accompagnement de nos clients en situation de fragilité financière a été créée au 1er semestre 2019 et est cours de déploiement.

Réglementation MIF II - Poursuite de la mise en œuvre de la réglementation sur les points suivants :

- **Renforcement du plan de contrôles** par la création de nouveaux contrôles dédiés (gouvernance des produits, gestion des conflits d'intérêts, classification MIF de la clientèle, devoir d'information à la clientèle, politique de rémunération).
- **Mise en œuvre opérationnelle du projet MIF II :**
 - La gouvernance MIF II des produits dérivés de change et de taux proposés aux clients de la Caisse régionale a été validée (définition des marchés cibles) ;
 - Procédures internes de traitement des opérations sur dérivés de change et taux élaborées et mises en place, avec notamment l'utilisation d'un outil de gestion de la conformité pré-trade des opérations ;
 - Site d'hébergement des KIDs génériques (Key Information Documents) par Crédit Agricole Investment Banking ;
 - Emission des relevés annuels de frais sur comptes titres (début juillet 2019).

Prévention et détection des abus de marché – Depuis mars 2019, ré-internalisation en Caisse régionale du traitement des alertes de manipulation de cours dans le cadre de nos obligations en qualité de prestataire de service d'investissement.

- Cette ré-internalisation est relative à l'obligation de contrôle des Caisses Régionales, dans le cadre de la délégation des fonctions de détection des manipulations de cours à CA Titres.

Sanctions internationales – Poursuite du plan Sanctions internationales, avec la fin de la remédiation de la clientèle risquée à l'échéance de juin 2019.

Lutte contre le blanchiment et Financement du terrorisme (LCB-FT) – Différentes actions ont été menées au cours du 1er semestre 2019 :

- Remise à l'ACPR du nouveau Rapport annuel sur le dispositif de contrôle interne LCB-FT et gel des avoirs
- Migration informatique vers l'outil de criblage clients du Groupe Crédit Agricole, commun à toutes les entités, afin d'assurer un dispositif de criblage homogène à l'intérieur du Groupe CA (incluant une gestion centralisée des listes de personnes sous sanctions)
- Plan de contrôles LCB-FT revu en totalité, création de nouveaux contrôles, par exemple sur la connaissance des clients communs avec CA WM (ex Indosuez)
- Revue de la classification des risques LCB-FT, chantier national piloté par la Direction de la conformité de CA SA
- Diffusion d'une vidéo en réunion d'agence sur le thème de la prévention du financement du terrorisme



RISQUES JURIDIQUES

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques juridiques est décrit au sein du Rapport Financier annuel 2018, page 36.

Au Crédit Agricole Alpes-Provence, le suivi et la maîtrise du risque juridique sont placés sous la responsabilité du Service Juridique, au sein de la Direction du Contrôle Permanent et des Risques.

Les missions du Service Juridique sont principalement les suivantes :

- La veille juridique,
- L'assistance juridique des réseaux commerciaux et des fonctions supports,
- La validation des contrats conclus par la Caisse Régionale,
- La validation des publications et des communications commerciales de la Caisse Régionale,
- L'analyse juridique des nouvelles offres et prestations proposées aux clients de la Caisse Régionale, notamment par sa participation et ses avis au pré-comité NAP,
- La prise en charge des actions en responsabilité engagées à l'encontre de la Caisse Régionale (hors contentieux) en lien avec les Avocats mandatés,
- La relation avec les services de Police et de Gendarmerie dans le cadre des dépôts de plainte (incivilités et fraudes essentiellement) et signalements (abus de faiblesse) déposés.

Le Crédit Agricole Alpes-Provence assure à ses Clients une protection renforcée des données qui lui sont confiées. C'est pourquoi le service juridique accompagne le Délégué à la Protection des Données dans l'exercice de ses missions.

Par ailleurs, le service juridique accompagne l'ensemble des services supports de la Caisse Régionale dans la mise en oeuvre effective de la Loi dite « Sapin II », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, qui a instauré un dispositif complet de lutte contre les atteintes à la probité dans le monde des affaires.

En outre, il convient d'annoter que le ralentissement notable des contestations relatives au TEG constaté sur les exercices 2017 et 2018, eu égard aux décisions de justice bien moins favorables aux emprunteurs rendues, s'est poursuivi sur ce premier trimestre 2019.

Enfin, comme indiqué dans son communiqué du 27 avril 2017 la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 27,8 M€. Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes-Provence est donc très confiante sur l'issue de cette procédure. Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, l'action est actuellement instruite par le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence.



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la Loi Bancaire du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Elle a son siège social : 25 chemin des trois Cyprès 13097 Aix en Provence.
RCS 381 976 448 Aix en Provence, Code NAF 6419Z.

Son territoire d'activités couvre les départements des Hautes Alpes, des Bouches du Rhône et du Vaucluse.

Sont rattachés au Crédit Agricole Alpes Provence :

- 73 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre,
- 2 filiales immobilières SNC CAAP IMMO et SAS CAAP IMMO Gestion portant les actifs immobiliers d'exploitation de la Caisse Régionale,
- les fonds dédiés CAP Régulier 1, CAP Régulier 2 et CAP Actions 3,
- la filiale SAS Immobilière d'à côté détenant des participations dans des sociétés portant des Agences Immobilières,
- la filiale SAS CAAP Création qui intervient sous forme de prise de participations en capital dans les projets innovants sur le territoire,
- les Sociétés Techniques de Titrisation représentant la quote part de la Caisse Régionale dans les FCT CA Habitat 2015, 2017, 2018 & 2019, issues des opérations de titrisation des créances habitat des caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Octobre 2015, Février 2017, Avril 2018 et Mai 2019.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les Certificats Coopératifs (FR0000044323) émis par la Caisse Régionale Alpes Provence sont cotés sur la place de Paris.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	203 396	416 046	209 982
Intérêts et charges assimilées	4.1	(107 284)	(249 105)	(136 565)
Commissions (produits)	4.2	111 652	221 759	110 142
Commissions (charges)	4.2	(16 600)	(33 998)	(16 155)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(1 489)	(9 970)	(525)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		252	6 396	(322)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(1 741)	(16 366)	(203)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	37 960	40 223	32 446
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		1 769	83	(81)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		36 191	40 140	32 527
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	149	43
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produits des autres activités	4.6	1 261	3 444	1 109
Charges des autres activités	4.6	(1 362)	(2 635)	(1 000)
Produit net bancaire		227 534	385 913	199 477
Charges générales d'exploitation	4.7	(124 807)	(255 093)	123 518
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(7 553)	(12 323)	(5 949)
Résultat brut d'exploitation		95 174	118 497	70 010
Coût du risque	4.9	(12 505)	(27 664)	(11 316)
Résultat d'exploitation		82 669	90 833	58 694
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	-	569	337
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
Résultat avant impôt		82 669	91 402	59 031
Impôts sur les bénéfices	4.11	(22 108)	(22 539)	(14 131)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-	-
Résultat net		60 561	68 863	44 900
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Résultat net part du Groupe		60 561	68 863	44 900



RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Résultat net		60 561	68 863	44 900
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	(1 907)	(486)	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.12	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	8 038	(99 937)	(50 944)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	6 131	(100 423)	(50 944)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	175	3 268	1 637
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	6 306	(97 155)	(49 307)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(71)	(910)	(147)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	1 311	1 168	(842)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	1 240	258	(989)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(321)	(69)	253
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	919	189	(736)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.12	7 225	(96 966)	(50 043)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		67 786	(28 103)	(5 143)
Dont part du Groupe		67 786	(28 103)	(5 143)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.12	18	(1 354)	14



BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales		132 713	131 807
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	392 468	212 229
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		15 778	16 821
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		376 690	195 408
Instruments dérivés de couverture		146 628	142 279
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.2	1 562 534	1 535 850
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		108 432	107 295
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 454 102	1 428 555
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	17 081 811	16 959 854
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 649 305	1 975 292
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		15 008 555	14 549 924
<i>Titres de dettes</i>		423 951	434 638
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		406 276	218 880
Actifs d'impôts courants et différés		104 069	109 528
Comptes de régularisation et actifs divers		569 265	344 444
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	4 909	4 994
Immobilisations corporelles (1)	6.7	138 419	125 169
Immobilisations incorporelles	6.7	192	165
Ecarts d'acquisition	6.8	-	-
Total de l'actif		20 539 284	19 785 199

(1) Cf. note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements" sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019



BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	11 920	10 581
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		11 920	10 581
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		494 441	298 879
Passifs financiers au coût amorti	6.5	16 877 693	16 452 005
<i>Dettes envers les établissements de crédit (1)</i>		9 783 595	9 565 544
<i>Dettes envers la clientèle</i>		6 380 123	6 116 344
<i>Dettes représentées par un titre</i>		713 975	770 117
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		138 744	128 848
Passifs d'impôts courants et différés		15 873	42
Comptes de régularisation et passifs divers (1)		397 781	354 911
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions	6.9	101 290	100 463
Dettes subordonnées	6.10	-	108
Total dettes		18 037 742	17 345 837
Capitaux propres		2 501 542	2 439 362
Capitaux propres part du Groupe		2 501 512	2 439 332
Capital et réserves liées		653 443	640 414
Réserves consolidées		1 582 196	1 531 968
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		205 312	198 087
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		60 561	68 863
Participations ne donnant pas le contrôle		30	30
Total du passif		20 539 284	19 785 199

(1) Cf. note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements" sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
En milliers d'euros																
Capitaux propres au 1er janvier 2018 Publie	372 472	1 740 995	(1 428)	-	2 112 039	72 769	(4 458)	71 260	-	2 183 248	30	-	-	-	2 183 278	
Impacts nouvelles normes (2)	-	54 930	-	-	54 930	(86 605)	310 348	223 743	-	278 073	-	-	-	-	278 073	
Capitaux propres au 1er janvier 2018	372 472	1 795 925	(1 428)	-	2 166 969	(10 836)	305 889	295 003	-	2 462 021	30	-	-	-	2 462 051	
Augmentation de capital	17 669	-	-	-	17 669	-	-	-	-	17 669	-	-	-	-	17 669	
Variation des titres auto-détenus	-	-	74	-	74	-	-	-	-	74	-	-	-	-	74	
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2018	-	(17 274)	-	-	(17 274)	-	-	-	-	(17 274)	-	-	-	-	(17 274)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	17 669	(17 274)	74	-	469	-	-	-	-	489	-	-	-	-	489	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(736)	(49 307)	(50 043)	-	(50 043)	-	-	-	-	(50 043)	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1er semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	44 900	44 900	-	-	-	-	44 900	
Autres variations	-	(691)	-	-	(691)	-	-	-	-	(691)	-	-	-	-	(691)	
Capitaux propres au 30 juin 2018	390 141	1 777 959	(1 354)	-	2 166 746	(11 572)	256 582	345 010	44 900	2 456 656	30	-	-	-	2 456 686	
Augmentation de capital	2 457	(589)	-	-	1 868	-	-	-	-	1 868	-	-	-	-	1 868	
Variation des titres auto-détenus	-	-	670	-	670	-	-	-	-	670	-	-	-	-	670	
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	53	-	-	53	-	-	-	-	53	-	-	-	-	53	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 457	(531)	670	-	2 596	-	-	-	-	2 596	-	-	-	-	2 596	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	1 354	-	-	1 354	925	(47 848)	(46 923)	-	(45 569)	-	-	-	-	(45 569)	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	1 312	-	-	1 312	(1 312)	-	(1 312)	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	23 963	23 963	-	-	-	-	23 963	
Autres variations	-	1 691	-	-	1 691	-	-	-	-	1 691	-	-	-	-	1 691	
Capitaux propres au 31 décembre 2018	392 598	1 780 468	(684)	-	2 172 382	(10 647)	208 734	188 087	68 863	2 439 332	30	-	-	-	2 439 362	
Affectation du résultat 2018	-	68 863	-	-	68 863	-	-	-	(68 863)	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2019	392 598	1 849 331	(684)	-	2 241 245	(10 647)	208 734	188 087	-	2 439 332	30	-	-	-	2 439 362	
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2019 Retraité	392 598	1 849 331	(684)	-	2 241 245	(10 647)	208 734	188 087	-	2 439 332	30	-	-	-	2 439 362	
Augmentation de capital	13 343	-	-	-	13 343	-	-	-	-	13 343	-	-	-	-	13 343	
Variation des titres auto-détenus	-	-	(314)	-	(314)	-	-	-	-	(314)	-	-	-	-	(314)	
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2019	-	(18 655)	-	-	(18 655)	-	-	-	-	(18 655)	-	-	-	-	(18 655)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	13 343	(18 655)	(314)	-	(5 626)	-	-	-	-	(5 626)	-	-	-	-	(5 626)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(18)	-	-	(18)	919	6 306	7 225	-	7 207	-	-	-	-	7 207	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(18)	-	-	(18)	-	18	18	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	60 561	60 561	-	-	-	-	60 561	
Autres variations	-	38	-	-	38	-	-	-	-	38	-	-	-	-	38	
Capitaux propres au 30 juin 2019	405 941	1 830 696	(998)	-	2 235 639	(9 728)	215 040	205 312	60 561	2 501 512	30	-	-	-	2 501 542	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective



Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation. **Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 2,501 milliard € au 30/06/2019 en progression de 62 millions € sur la période.** Cette évolution provient essentiellement du résultat 2019 (+61 M€), de l'augmentation du capital social des caisses locales (+13.3 M€), du versement de dividendes (-18.7 M€) et des variations de juste valeur de l'exercice (+7 M€).



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole Alpes Provence.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Résultat avant impôt		82 669	91 402	59 031
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		7 554	12 319	5 947
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.15	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		13 370	18 443	8 888
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		-	(568)	(336)
Résultat net des activités de financement		1 253	357	170
Autres mouvements		(14 326)	22 317	(4 207)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		7 851	52 868	10 462
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		473 609	718 044	409 006
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(200 364)	(516 010)	(395 157)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(223 774)	(66 509)	98 119
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(240 461)	(8 105)	3 754
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts versés		(977)	(9 733)	15 145
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(191 967)	117 683	130 867
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(101 447)	261 957	200 360
Flux liés aux participations (1)		(9 443)	(9 239)	(2 154)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(6 274)	(11 978)	(5 631)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(15 717)	(21 217)	(7 785)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		(5 301)	3 164	535
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		(6 630)	22 233	33 864
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(11 931)	25 397	34 399
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(129 095)	266 137	226 974
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		579 631	313 494	313 494
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		131 807	116 363	116 363
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		447 824	197 131	197 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		450 536	579 631	540 468
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		132 713	131 807	117 442
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		317 823	447 824	423 026
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(129 095)	266 137	226 974



* composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2019, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe Crédit Agricole Alpes Provence s'élève à -9 443 milliers d'euros, portant principalement sur la participation de la Caisse Régionale à l'augmentation de capital sur les titres suivants :

- **CAAP Immo Invest** pour 8 000 milliers d'euros
- **Sacam Fireca** pour 391 milliers d'euros
- **Crédit Agricole Logements et Territoires** pour 385 milliers d'euros
- **Fireca Experimentations** pour 224 milliers d'euros

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement le paiement des dividendes versés par le groupe Crédit Agricole Alpes Provence à ses actionnaires, à hauteur de 18 655 milliers d'euros au titre de l'exercice 2018, ainsi que l'augmentation de capital des caisses locales pour 13 343 milliers d'euros

(3) Au cours du premier semestre 2019, il n'y a pas eu de nouvelle émission de dettes subordonnées. Le flux net provenant des activités de financement comprend notamment le remboursement de titres de dettes seniors dans le cadre de l'opération de titrisation "FCT Crédit Agricole Habitat 2017 " pour 3 194 milliers d'euros et le remboursement des contrats de location simple et location financement pour respectivement 973 milliers d'euros et 1 155 milliers d'euros.



NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMÉS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole Alpes Provence au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2018 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :



Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 (1)	Oui
Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarifications à IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 : - IAS 12 Impôt sur le résultat - IAS 23 Coût d'emprunt - IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises	15 mars 2019 (UE 2019/412)	1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019	Oui Oui Oui
Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019 (UE 2019/237)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IAS 19 Avantages au personnel Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 Contrats de location.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.



Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17. Selon cette approche, le Groupe a comptabilisé au 1er janvier 2019 une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, l'entité a reclassé la valeur comptable de l'actif locatif et du passif locatif en tant que droit d'utilisation et passif locatif à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont le terme de la durée se situe dans les douze mois suivant la date de première application. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1er janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux immobiliers (principalement agences bancaires).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2019.

Par ailleurs, l'amendement IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers, publié par l'IASB et applicable au 1er janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Union européenne, est sans enjeu majeur pour le Groupe.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 du Groupe Crédit Agricole Alpes Provence et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe Crédit Agricole Alpes Provence sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les



évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

1.2 Principes et méthodes comptables

Contrats de location (IFRS 16)

Le groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

■ Contrats de location dont le groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

■ Contrats de location dont le groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice



ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du locataire sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable.

La charge correspondant aux loyers est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.



2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2019 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2019.

Au 30/06/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, Groupe Crédit Agricole Alpes Provence a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 431 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations senior pour 369 millions d'euros et pour 63 millions d'euros de titres subordonnés.



3. Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.



ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2019	434 751	(113)	-	-	-	-	434 751	(113)	434 638
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	434 751	(113)	-	-	-	-	434 751	(113)	434 638
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(10 797)	6	-	-	-	-	(10 797)	6	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	3 875	(101)	-	-	-	-	3 875	(101)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(14 672)	107	-	-	-	-	(14 672)	107	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	423 954	(107)	-	-	-	-	423 954	(107)	423 847
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	104	-	-	-	-	-	104	-	-
Au 30 juin 2019	424 058	(107)	-	-	-	-	424 058	(107)	423 951
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).



ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2019	306 449	(1)	-	-	-	-	306 449	(1)	306 448
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	306 449	(1)	-	-	-	-	306 449	(1)	306 448
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	142 690	-	-	-	-	-	142 690	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	418 668	(1)	-	-	-	-	418 668	(1)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(275 978)	1	-	-	-	-	(275 978)	1	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	449 139	(1)	-	-	-	-	449 139	(1)	449 138
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	430	-	-	-	-	-	430	-	-
Au 30 juin 2019	449 569	(1)	-	-	-	-	449 569	(1)	449 568
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.



ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 1er janvier 2019	13 589 248	(42 018)	955 983	(62 856)	312 544	(202 977)	14 857 775	(307 851)	14 549 924
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(42 662)	(4 709)	21 838	10 098	20 824	(9 786)	-	(4 397)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(395 865)	3 779	395 865	(10 127)			-	(6 348)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	357 652	(8 514)	(357 652)	17 905			-	9 391	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(8 683)	97	(24 266)	2 702	32 949	(13 331)	-	(10 532)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	4 234	(71)	7 891	(382)	(12 125)	3 545	-	3 092	
Total après transferts	13 546 586	(46 727)	977 821	(52 758)	333 368	(212 763)	14 857 775	(312 248)	14 545 527
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	519 636	8 762	(49 049)	(16 012)	(18 810)	7 021	451 777	(229)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	14 037 862	(7 989)	94 064	(5 197)			14 131 926	(13 196)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(13 518 226)	3 821	(142 982)	8 007	(8 587)	3 069	(13 669 795)	14 897	
Passages à perte	-	-	-	-	(10 055)	9 524	(10 055)	9 524	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(131)	6	(18)	6	(149)	12	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	12 930	-	(18 828)	-	(6 414)	-	(12 312)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	(150)	836	(150)	836	
Total	14 066 222	(37 965)	928 772	(68 770)	314 558	(205 742)	15 309 552	(312 477)	14 997 075
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	11 280	-	(565)	-	765	-	11 480	-	
Au 30 juin 2019	14 077 502	(37 965)	928 207	(68 770)	315 323	(205 742)	15 321 032	(312 477)	15 008 555
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.



ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
Au 1er janvier 2019	107 295	(10)	-	(1)	-	-	107 295	(11)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	107 295	(10)	-	(1)	-	-	107 295	(11)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	1 136	-	-	-	-	-	1 136	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	4 103	-	-	-	-	-	4 103	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (1)	51 886	(2)	-	-	-	-	51 886	(2)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(54 853)	2	-	-	-	-	(54 853)	2
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	108 431	(10)	-	(1)	-	-	108 431	(11)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	(1)	-	2	-	-	-	1	-
Au 30 juin 2019	108 430	(10)	2	(1)	-	-	108 432	(11)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(2) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)



ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence ne comptabilise pas d'actifs de cette nature dans ses comptes consolidés.



À ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence ne comptabilise pas d'actifs de cette nature dans ses comptes consolidés.



ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2019	1 345 775	(6 022)	39 333	(4 660)	4 609	(280)	1 389 717	(10 962)	1 378 755
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(5 293)	(257)	5 293	149	-	-	-	(108)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(17 893)	246	17 893	(446)			-	(200)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	12 600	(503)	(12 600)	595			-	92	
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	1 340 482	(6 279)	44 626	(4 511)	4 609	(280)	1 389 717	(11 070)	1 378 647
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(41 841)	406	(5 208)	509	545	275	(46 504)	1 190	
Nouveaux engagements donnés (1)	889 948	(2 745)	20 116	(3 279)			710 064	(6 024)	
Extinction des engagements	(730 753)	2 731	(24 918)	2 908	(6 837)	9	(762 508)	5 648	
Passages à perte	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		420		880		266		1 566	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(1 036)	-	(406)	-	7 386	-	5 944	-	
Au 30 juin 2019	1 298 641	(5 873)	39 418	(4 002)	5 154	(5)	1 343 213	(9 880)	1 333 333

(1) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.



ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2019	483 412	(6 780)	12 797	(2 063)	8 878	(6 229)	505 087	(15 072)	490 015
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(468)	(69)	468	113	-	-	-	44	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 818)	68	1 818	(290)			-	(222)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 350	(137)	(1 350)	403			-	266	
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	482 944	(6 849)	13 265	(1 950)	8 878	(6 229)	505 087	(15 028)	490 059
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	53 465	975	(2 496)	(615)	1 442	679	52 411	1 039	
Nouveaux engagements donnés (1)	138 135	(4 683)	1 246	(124)			139 381	(4 807)	
Extinction des engagements	(87 402)	2 349	(3 710)	202	(334)	234	(91 446)	2 785	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3 309		(693)		445		3 061	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	2 732	-	(32)	-	1 776	-	4 476	-	
Au 30 juin 2019	536 409	(5 874)	10 769	(2 565)	10 320	(5 550)	557 498	(13 989)	543 509

(1) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.



4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	185 557	371 682	187 204
Opérations avec les établissements de crédit	1 379	3 081	1 663
Opérations internes au Crédit Agricole	18 077	38 444	19 882
Opérations avec la clientèle	161 198	319 841	160 379
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	4 903	10 316	5 280
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	336	551	284
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	336	551	284
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	17 503	43 813	22 494
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	203 396	416 046	209 982
Sur les passifs financiers au coût amorti	(61 903)	(164 294)	(93 285)
Opérations avec les établissements de crédit	(2 599)	(7 033)	(3 672)
Opérations internes au Crédit Agricole	(44 688)	(91 738)	(46 052)
Opérations avec la clientèle	(14 159)	(23 460)	(12 118)
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	(457)	(43 766)	(33 300)
Dettes subordonnées	-	1 703	1 857
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(43 912)	(84 514)	(43 280)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 469)	(297)	-
Charges d'intérêts	(107 284)	(249 105)	(136 565)

(1) dont 2 882 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2019 contre 5 391 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 4 543 milliers d'euros au 30 juin 2018

(2) dont 153 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2019 contre 462 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 256 milliers d'euros au 30 juin 2018



4.2 Produits et charges de commissions

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	552	(173)	379	1 045	(398)	647	550	(165)	385
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 286	(9 830)	(3 544)	11 521	(17 534)	(6 013)	5 196	(8 753)	(3 557)
Sur opérations avec la clientèle	34 267	(664)	33 603	68 423	(1 675)	66 748	34 494	(642)	33 852
Sur opérations sur titres	-	(92)	(92)	-	(133)	(133)	-	(63)	(63)
Sur opérations de change	277	-	277	313	(1)	312	171	(1)	170
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	78	-	78	366	(22)	344	223	-	223
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	70 055	(5 789)	64 266	137 087	(13 941)	123 146	69 351	(6 267)	63 084
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	137	(52)	85	3 004	(294)	2 710	157	(264)	(107)
Total Produits nets et charges des commissions	111 652	(16 600)	95 052	221 759	(33 998)	187 761	110 142	(16 155)	93 987

L'ensemble des produits et charges de commissions présentés ci-dessus sont portés par notre activité de banque de détail de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dividendes reçus	375	570	284
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	264	6 481	(278)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	78	(585)	(108)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	2 554	(4 111)	(797)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	513	744	360
Résultat de la comptabilité de couverture	(5 273)	(13 069)	14
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(1 489)	(9 970)	(525)



Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	123 827	(123 827)	-	117 452	(117 452)	-	119 478	(119 478)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	66 319	(53 254)	13 065	54 288	(58 346)	(4 058)	56 286	(58 622)	(2 336)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	57 508	(70 573)	(13 065)	63 164	(59 106)	4 058	63 192	(60 856)	2 336
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	834 560	(839 833)	(5 273)	705 706	(718 775)	(13 069)	742 216	(742 202)	14
Variations de juste valeur des éléments couverts	506 359	(328 357)	178 002	365 573	(345 737)	19 836	376 385	(365 816)	10 569
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	328 201	(511 476)	(183 275)	340 133	(373 038)	(32 905)	365 831	(376 386)	(10 555)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	958 387	(963 660)	(5 273)	823 158	(836 227)	(13 069)	861 694	(861 680)	14

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	1 769	83	(81)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	36 191	40 140	32 527
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	37 960	40 223	32 446

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».



4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Titres de dettes	-	149	43
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	149	43
Titres de dettes	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	-	149	43

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(95)	(184)	(89)
Autres produits (charges) nets	(6)	993	198
Produits (charges) des autres activités	(101)	809	109

4.7 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Charges de personnel	(77 894)	(156 720)	(76 308)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(7 356)	(10 441)	(7 467)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(39 557)	(87 932)	(39 743)
Charges générales d'exploitation	(124 807)	(255 093)	(123 518)

(1) Dont 1 550 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2019



4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dotations aux amortissements	(7 553)	(12 323)	(5 949)
Immobilisations corporelles (1)	(7 534)	(12 300)	(5 937)
Immobilisations incorporelles	(19)	(23)	12
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(7 553)	(12 323)	(5 949)

(1) Dont 2 728 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2019.



4.9 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	(642)	(3 849)	(2 159)
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	5 114	(9 318)	535
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	54	54
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 058	(7 900)	481
Engagements par signature	1 056	(1 472)	-
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(5 756)	5 469	(2 694)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1	3	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 914)	5 276	(2 694)
Engagements par signature	157	190	-
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	(12 731)	(21 704)	(8 482)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(13 684)	(21 897)	(6 527)
Engagements par signature	953	193	(1 955)
Autres actifs	(1)	(1)	(1)
Risques et charges	657	(3 990)	(2 260)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(12 717)	(29 544)	(12 902)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(193)	(204)	(93)
Récupérations sur prêts et créances	797	3 156	2 196
comptabilisés au coût amorti	797	3 156	2 196
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(149)	(599)	(287)
Pertes sur engagements par signature	-	(6)	-
Autres pertes	(243)	(467)	(230)
Autres produits	-	-	-
Coût du risque	(12 505)	(27 664)	(11 316)



4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	569	337
Plus-values de cession	-	1 587	1 312
Moins-values de cession	-	(1 018)	975
Titres de capitaux propres consolidés	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	569	337

4.11 Impôts

Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Charge d'impôt courant	(22 857)	(25 320)	(14 275)
Charge d'impôt différé	749	2 781	144
Total Charge d'impôt	(22 108)	(22 539)	(14 131)

Réconciliation du taux d'impôts théorique avec le taux d'impôt constaté

■ AU 30 JUIN 2019

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	82 669	34,43%	(28 463)
Effet des différences permanentes			9 463
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			-
Changement de taux			(2 594)
Effet des autres éléments			(514)
Taux et charge effectifs d'impôt		26,74%	(22 108)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2019.



■ **AU 31 DÉCEMBRE 2018**

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	91 402	34,43%	(31 470)
Effet des différences permanentes			14 247
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			(3 396)
Changement de taux			(1 672)
Effet des autres éléments			(248)
Taux et charge effectifs d'impôt		24,66%	(22 539)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

■ **AU 30 JUIN 2018**

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	59 031	34,43%	20 324
Effet des différences permanentes			10 338
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 197
Effet de l'imposition à taux réduit			(23)
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			(5 319)
Taux et charge effectifs d'impôt		23,94%	14 131

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.



4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres



En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(71)	(910)	(147)
Ecart de réévaluation de la période	1 698	(771)	(173)
Transferts en résultat	(1 769)	(85)	80
Autres variations	-	(54)	(54)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 311	1 168	(842)
Ecart de réévaluation de la période	1 311	1 168	(842)
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(321)	(69)	253
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	919	189	(736)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(1 907)	(486)	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	8 038	(99 937)	(50 944)
Ecart de réévaluation de la période	8 020	(98 583)	(50 958)
Transferts en réserves	18	(1 354)	14
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	175	3 268	1 637
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	6 306	(97 155)	(49 307)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	7 225	(96 966)	(50 043)
Dont part du Groupe	7 225	(96 966)	(50 043)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-



VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2018				Variation				30/06/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	1	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(106)	1	(105)	(105)	(71)	18	(53)	(53)	(177)	19	(158)	(158)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(14 213)	3 671	(10 542)	(10 542)	1 311	(339)	972	972	(12 902)	3 332	(9 570)	(9 570)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(14 319)	3 672	(10 646)	(10 647)	1 240	(321)	918	919	(13 079)	3 351	(9 728)	(9 728)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(14 319)	3 672	(10 646)	(10 647)	1 240	(321)	918	919	(13 079)	3 351	(9 728)	(9 728)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(6 499)	1 679	(4 820)	(4 820)	(1 907)	492	(1 415)	(1 415)	(8 406)	2 171	(6 235)	(6 235)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	221 081	(7 527)	213 554	213 554	8 038	(317)	7 721	7 721	229 119	(7 844)	221 275	221 275
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	214 582	(5 848)	208 734	208 734	6 131	175	6 306	6 306	220 713	(5 673)	215 040	215 040
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	214 582	(5 848)	208 734	208 734	6 131	175	6 306	6 306	220 713	(5 673)	215 040	215 040
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	200 263	(2 176)	198 088	198 087	7 371	(146)	7 224	7 225	207 634	(2 322)	205 312	205 312



	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	100 955	(13 778)	87 177	87 177	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	804	(232)	572	572	(910)	233	(677)	(677)	(106)	1	(105)	(105)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(15 381)	3 973	(11 408)	(11 408)	(15 381)	3 973	(11 408)	(11 408)	1 168	(302)	866	866	(14 213)	3 671	(10 542)	(10 542)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	85 574	(9 805)	75 769	75 769	(14 577)	3 741	(10 836)	(10 836)	258	(69)	190	189	(14 319)	3 672	(10 646)	(10 647)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	85 574	(9 805)	75 769	75 769	(14 577)	3 741	(10 837)	(10 836)	258	(69)	191	189	(14 319)	3 672	(10 646)	(10 647)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(6 013)	1 554	(4 459)	(4 459)	(6 013)	1 554	(4 459)	(4 459)	(486)	125	(361)	(361)	(6 499)	1 679	(4 820)	(4 820)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	321 018	(10 670)	310 348	310 348	(99 937)	3 143	(96 794)	(96 794)	221 081	(7 527)	213 554	213 554
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(6 013)	1 554	(4 459)	(4 459)	315 005	(9 116)	305 889	305 889	(100 423)	3 268	(97 155)	(97 155)	214 582	(5 848)	208 734	208 734
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(6 013)	1 554	(4 459)	(4 459)	315 005	(9 116)	305 889	305 889	(100 423)	3 268	(97 155)	(97 155)	214 582	(5 848)	208 734	208 734
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	79 561	(8 251)	71 310	71 310	300 428	(5 375)	295 052	295 053	(100 165)	3 199	(96 964)	(96 966)	200 263	(2 176)	198 088	198 087



5. Informations sectorielles

■ Définition des secteurs opérationnels

Le Groupe Crédit Agricole Alpes Provence exerce principalement son activité dans le secteur de la banque de détail de proximité. Les tableaux de formation du résultat ne sont donc pas ventilés selon d'autres critères. L'activité de gestion immobilière, gestion de biens, transactions et syndic, créée en 2009 et portée par la filiale Immobilière d'à côté consolidée dans les comptes du Groupe, n'a pas sur le premier semestre 2019 d'impact significatif dans le bilan et dans le résultat.



6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 778	16 821
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	376 690	195 408
Instruments de capitaux propres	6 417	6 224
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	370 273	189 184
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	392 468	212 229
Dont Titres prêtés	-	-

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	15 778	16 821
Valeur au bilan	15 778	16 821

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	6 417	6 224
Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 417	6 224



Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Titres de dettes	370 273	189 184
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 342	4 294
OPCVM	365 931	184 890
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	370 273	189 184

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence ne comptabilise pas d'actifs financiers de cette nature dans ses comptes consolidés.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 920	10 581
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	11 920	10 581

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	11 920	10 581
Valeur au bilan	11 920	10 581

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence ne comptabilise pas de passifs financiers de cette nature dans ses comptes consolidés.



6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	108 432	-	(177)	107 295	88	(194)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 454 102	250 241	(21 122)	1 428 555	240 017	(18 936)
Total	1 562 534	250 240	(21 298)	1 535 850	240 105	(19 130)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	108 432	-	(177)	107 295	88	(194)
Total des titres de dettes	108 432	-	(177)	107 295	88	(194)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	108 432	-	(177)	107 295	88	(194)
Impôts		-	19		(24)	25
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	(158)		64	(169)



Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>En milliers d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	2 852	-	-	2 852	-	-
Titres de participation non consolidés	1 451 250	250 241	(21 122)	1 425 703	240 017	(18 936)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 454 102	250 241	(21 122)	1 428 555	240 017	(18 936)
Impôts		(7 844)	-		(7 527)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		242 397	(21 122)		232 490	(18 936)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2019			31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>En milliers d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	16	12	(30)	1 368	1 368	(14)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	16	12	(30)	1 368	1 368	(14)
Impôts		-	-		(42)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)		12	(30)		1 326	(14)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.



6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 649 305	1 975 292
Prêts et créances sur la clientèle	15 008 555	14 549 924
Titres de dettes	423 951	434 638
Valeur au bilan	17 081 811	16 959 854

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	68 785	58 649
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	52 457	49 533
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	378 483	245 508
Prêts subordonnés	2 301	2 292
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	449 569	306 449
Dépréciations	(1)	(1)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	449 568	306 448
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	265 395	456 913
Titres reçus en pension livrée	-	152 985
Comptes et avances à terme	934 342	1 058 946
Prêts subordonnés	-	-
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 199 737	1 668 844
Valeur au bilan	1 649 305	1 975 292

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie



Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	17 355	14 042
Autres concours à la clientèle	15 165 171	14 731 059
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	385	390
Avances en comptes courants d'associés	32 670	39 964
Comptes ordinaires débiteurs	105 451	72 320
Valeur brute	15 321 032	14 857 775
Dépréciations	(312 477)	(307 851)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	15 008 555	14 549 924
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	15 008 555	14 549 924

Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	152 387	151 559
Obligations et autres titres à revenu fixe	271 671	283 192
Total	424 058	434 751
Dépréciations	(107)	(113)
Valeur au bilan	423 951	434 638

6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du groupe Crédit Agricole Alpes Provence au risque souverain sont les suivantes :



■ **Activité bancaire**

30/06/2019	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Bésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	152 354	152 354	-	152 354
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	152 354	152 354	-	152 354



31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	151 524	151 524	-	151 524
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	151 524	151 524	-	151 524

■ Activité d'assurance

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence n'a pas d'activité d'assurance.

6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	9 783 595	9 565 544
Dettes envers la clientèle	6 380 123	6 116 344
Dettes représentées par un titre	713 975	770 117
Valeur au bilan	16 877 693	16 452 005



Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	8 416	64 940
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	24	17
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	379 548	246 199
Total	387 964	311 139
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	77	58 735
Comptes et avances à terme	9 395 554	9 042 457
Titres donnés en pension livrée	-	153 213
Total	9 395 631	9 254 405
Valeur au bilan	9 783 595	9 565 544

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	5 095 840	4 862 419
Comptes d'épargne à régime spécial	63 596	55 332
Autres dettes envers la clientèle	1 220 687	1 198 593
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	6 380 123	6 116 344

Dettes représentées par un titre

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Bons de caisse	155	169
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	649 545	702 424
Emprunts obligataires	64 275	67 524
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	713 975	770 117



6.6 Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Valeur brute	7 000	-	10	-	-	-	7 010
Amortissements et dépréciations	(2 006)	-	(95)	-	-	-	(2 101)
Valeur au bilan (1)	4 994	-	(85)	-	-	-	4 909

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	6 178	6 178	916	34	(128)	-	-	7 000
Amortissements et dépréciations	(1 610)	(1 610)	(326)	(184)	114	-	-	(2 006)
Valeur au bilan (1)	4 568	4 568	590	(150)	(14)	-	-	4 994

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En milliers d'euros	31/12/2018	01/01/2019(2)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	338 599	352 258	-	9 925	(3 474)	-	4 882	363 589
Amortissements et dépréciations (1)	(213 430)	(213 430)	-	(7 537)	-	-	(4 205)	(225 170)
Valeur au bilan	125 169	138 828	-	2 388	(3 474)	-	677	138 419
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	10 843	10 843	-	46	-	-	-	10 889
Amortissements et dépréciations	(10 678)	(10 678)	-	(19)	-	-	-	(10 697)
Valeur au bilan	165	165	-	27	-	-	(1 452)	192

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")



<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles								
Valeur brute	326 419	326 419	536	18 509	(6 447)	-	(418)	338 599
Amortissements et dépréciations (1)	(201 729)	(201 729)	326	(12 306)	269	-	10	(213 430)
Valeur au bilan	124 690	124 690	862	6 203	(6 178)	-	(408)	125 169
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	10 832	10 832	-	10	-	-	1	10 843
Amortissements et dépréciations	(10 654)	(10 654)	-	(24)	-	-	-	(10 678)
Valeur au bilan	178	178	-	(14)	-	-	1	165

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.8 Écarts d'acquisition

Crédit Agricole Alpes Provence ne comptabilise pas d'écart d'acquisition dans ses comptes consolidés au 30/06/2019.

6.9 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Risques sur les produits épargne-logement	12 518	-	2 185	-	(12)	-	-	14 692
Risques d'exécution des engagements par signature	26 034	-	28 789	-	(30 954)	-	-	23 869
Risques opérationnels	13 323	-	707	(24)	-	-	-	14 006
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	22 521	-	1 494	(1 842)	-	-	1 907	24 080
Litiges divers	19 221	-	587	(436)	(1 958)	-	-	17 414
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	6 846	-	1 025	(589)	(53)	-	-	7 229
TOTAL	100 463	-	34 787	(2 891)	(32 977)	-	1 907	101 290

(1) Le flux "autres mouvements" correspond à l'ajustement des engagements sociaux de la Caisse Régionale Alpes Provence suite à l'évolution des taux d'actualisation constatée sur le premier semestre 2019



<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	12 295	12 295	-	404	-	(181)	-	-	12 518
Risques d'exécution des engagements par signature	6 718	6 718	-	15 398	(16)	(14 309)	-	18 243	26 034
Risques opérationnels	10 818	10 818	-	3 610	(476)	(629)	-	-	13 323
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	27 983	27 983	-	2 532	(1 628)	(6 343)	-	(23)	22 521
Litiges divers	21 883	21 883	-	6 099	(1 264)	(7 497)	-	-	19 221
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	2 457	2 457	-	4 153	(1 193)	(854)	-	2 283	6 846
TOTAL	82 154	82 154	-	32 196	(4 577)	(29 813)	-	20 503	100 463

(1) Dont 6 272 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 3 128 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

La colonne « Autres mouvements » sur les provisions pour risque d'exécution des engagements par signature matérialise le transfert des provisions relatives aux engagements de financement et de garanties données comptabilisées en déduction des actifs financiers au coût amorti au 1er janvier 2018.

6.10 Dettes subordonnées

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	108
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
Valeur au bilan	-	108



6.11 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2019

Au 30 juin 2019, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 01/01/2019	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 30/06/2019	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	742 198	-	-	742 198	9,95%	0,00%
Dont part du Public	735 595	-	-	733 076	9,83%	0,00%
Dont part autodétenue	6 603	-	-	9 122	0,12%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 873 852	-	-	1 873 852	25,12%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 873 852	-	-	1 873 852	25,12%	0,00%
Part sociales	4 843 081	-	1	4 843 080	64,93%	100,00%
Dont 73 Caisses Locales	4 843 059	-	-	4 843 059	64,93%	0,00%
Dont 21 administrateurs de la Caisse régionale	21	-	1	20	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	0,00%
Total	7 459 131	-	1	7 459 130	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant du capital est de 113 752 milliers d'euros.

■ Dividendes

Au titre de l'exercice 2018, l'Assemblée générale du 02/04/2019 de la Caisse Régionale Alpes Provence a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 0,44 euros.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2015	3,32	3,32	0,16
2016	3,32	3,32	0,49
2017	3,46	3,46	0,45
2018	3,75	3,75	0,44

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 18 655 milliers d'euros en 2019.



7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Engagements donnés	2 199 763	2 193 261
Engagements de financement	1 343 213	1 389 717
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 343 213	1 389 717
Ouverture de crédits confirmés	604 745	605 632
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	8 546	3 827
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	596 199	601 805
Autres engagements en faveur de la clientèle	738 468	784 085
Engagements de garantie	856 550	803 544
Engagements d'ordre des établissements de crédit	299 910	298 757
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 144	2 586
Autres garanties (1)	296 766	296 171
Engagements d'ordre de la clientèle	556 640	504 787
Cautions immobilières	95 561	103 715
Autres garanties d'ordre de la clientèle	461 079	401 072
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	5 699 996	5 536 526
Engagements de financement	48 956	61 257
Engagements reçus des établissements de crédit	48 956	61 257
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	5 651 040	5 475 269
Engagements reçus des établissements de crédit	839 687	808 537
Engagements reçus de la clientèle	4 811 353	4 666 732
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	593 696	579 007
Autres garanties reçues	4 217 657	4 087 725
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 289 197 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour millions d'euros.



Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	4 532 965	4 601 384
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie (1)	97 893	97 893
Titres et valeurs donnés en pension	379 548	399 412
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 010 406	5 098 689
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	378 483	396 331
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	378 483	396 331

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, le Crédit Agricole Alpes Provence a versé un dépôt de 97 893 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 253 693 milliers d'euros.

Au 30 juin 2019, le Crédit Agricole Alpes Provence n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2019, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence a apporté 4 532 965 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 601 384 milliers d'euros en 2018. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence a apporté :

- - 2 597 363 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 738 132 milliers d'euros au 31 décembre 2018 ;
- - 303 241 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 308 808 milliers d'euros au 31 décembre 2018 ;
- - 1 632 361 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 554 444 milliers d'euros au 31 décembre 2018 .



8. Reclassements d'instruments financiers

Reclassements effectués par le groupe Crédit Agricole Alpes Provence

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence n'a pas opéré sur le premier semestre 2019 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.



9. Juste valeur des instruments financiers

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	16 657 860	16 742 738	-	16 742 738	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 649 305	1 649 305	-	1 649 305	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	317 852	317 853	-	317 853	-
Comptes et prêts à terme	950 670	950 669	-	950 669	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	378 483	378 483	-	378 483	-
Prêts subordonnés	2 300	2 300	-	2 300	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	15 008 555	15 093 433	-	15 093 433	-
Créances commerciales	17 223	17 174	-	17 174	-
Autres concours à la clientèle	14 887 961	14 964 796	-	14 964 796	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	28	168	-	168	-
Avances en comptes courants d'associés	22 217	30 168	-	30 168	-
Comptes ordinaires débiteurs	81 126	81 127	-	81 127	-
Titres de dettes	423 951	476 473	407 829	68 644	-
Effets publics et valeurs assimilées	152 354	191 034	191 034	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	271 597	285 439	216 795	68 644	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 081 811	17 219 211	407 829	16 811 382	-



	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	16 525 216	16 210 194	-	16 210 194	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 975 292	1 967 394	-	1 967 394	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	506 446	506 446	-	506 446	-
Comptes et prêts à terme	1 068 062	1 062 720	-	1 062 720	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	398 493	395 936	-	395 936	-
Prêts subordonnés	2 292	2 292	-	2 292	-
Autres prêts et créances	(1)	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	14 549 924	14 242 800	-	14 242 800	-
Créances commerciales	13 807	12 334	-	12 334	-
Autres concours à la clientèle	14 458 904	14 121 834	-	14 121 834	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	40	40	-	40	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	29 511	36 675	-	36 675	-
Comptes ordinaires débiteurs	47 662	71 917	-	71 917	-
Titres de dettes	434 638	480 669	400 870	79 799	-
Effets publics et valeurs assimilées	151 524	185 486	185 486	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	283 114	295 183	215 384	79 799	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 959 854	16 690 863	400 870	16 289 993	-



Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	9 783 595	9 783 594	-	9 783 594	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	101	100	-	100	-
Comptes et emprunts à terme	9 403 946	9 403 946	-	9 403 946	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	379 548	379 548	-	379 548	-
Dettes envers la clientèle	6 380 123	6 380 124	-	6 380 124	-
Comptes ordinaires créditeurs	5 095 840	5 095 840	-	5 095 840	-
Comptes d'épargne à régime spécial	63 596	63 596	-	63 596	-
Autres dettes envers la clientèle	1 220 687	1 220 688	-	1 220 688	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	713 975	714 098	64 398	649 700	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 877 693	16 877 816	64 398	16 813 418	-



	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	9 565 544	9 584 005	-	9 584 005	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	58 752	58 622	-	58 622	-
Comptes et emprunts à terme	9 107 380	9 099 925	-	9 099 925	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	399 412	425 458	-	425 458	-
Dettes envers la clientèle	6 116 344	6 116 322	-	6 116 322	-
Comptes ordinaires créditeurs	4 862 419	4 862 397	-	4 862 397	-
Comptes d'épargne à régime spécial	55 332	55 332	-	55 332	-
Autres dettes envers la clientèle	1 198 593	1 198 593	-	1 198 593	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	770 117	769 354	-	769 354	-
Dettes subordonnées	108	108	-	108	-
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 452 113	16 469 789	-	16 469 789	-

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.



Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 778	-	15 778	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	15 778	-	15 778	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	376 690	365 931	7 437	3 322
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 417	-	6 417	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	6 417	-	6 417	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	370 273	365 931	1 020	3 322
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	370 273	365 931	1 020	3 322
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 342	-	1 020	3 322
OPCVM	365 931	365 931	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 562 534	108 430	1 454 104	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 454 102	-	1 454 102	-
Actions et autres titres à revenu variable	2 852	-	2 852	-
Titres de participation non consolidés	1 451 250	-	1 451 250	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	108 432	108 430	2	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	108 432	108 430	2	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	108 432	108 430	2	-
Instruments dérivés de couverture	146 628	-	146 628	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 101 630	474 361	1 623 947	3 322
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-



	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 821	-	16 821	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	16 821	-	16 821	-
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	195 408	184 890	7 295	3 223
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 224	-	6 224	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	6 224	-	6 224	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	189 184	184 890	1 071	3 223
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	189 184	184 890	1 071	3 223
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 294	-	1 071	3 223
OPCVM	184 890	184 890	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 535 850	107 294	1 428 556	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 428 555	-	1 428 555	-
Actions et autres titres à revenu variable	2 852	-	2 852	-
Titres de participation non consolidés	1 425 703	-	1 425 703	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	107 295	107 294	1	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	107 295	107 294	1	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	107 295	107 294	1	-
Instruments dérivés de couverture	142 279	-	142 279	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 890 358	292 184	1 594 951	3 223
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-



Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 920	-	11 920	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	11 920	-	11 920	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	494 441	-	494 441	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	506 361	-	506 361	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 581	-	10 581	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 581	-	10 581	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	298 879	-	298 879	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	309 460	-	309 460	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-



Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

✓ **Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction								Instruments dérivés	
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable		Titres détenus à des fins de transaction
<i>En milliers d'euros</i>											
Solde d'ouverture (01/01/2019)	3 223	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période	99	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	99	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde de clôture (30/06/2019)	3 322	-	-	-	-	-	-	-	-	-	



	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI							Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>En milliers d'euros</i>																			
Solde d'ouverture (01/01/2019)	-	-	-	-	-	-	-	3 223	-	3 223	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période	-	-	-	-	-	-	-	99	-	99	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	99	-	99	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2019)	-	-	-	-	-	-	-	3 322	-	3 322	-	-	-	-	-	-	-	-	-



	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Créances sur la clientèle			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
<i>En milliers d'euros</i>								
Solde d'ouverture (01/01/2019)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2019)	-	-	-	-	-	-	-	-



✓ **Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

Le groupe Crédit Agricole Alpes Provence ne comptabilise pas de passifs financiers valorisés à la juste valeur de niveau 3.

.



10. Impacts des évolutions comptables ou autres évènements

L'application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 n'a pas généré d'impact significatif dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Alpes Provence.

Bilan Actif

Impacts IFRS16 1er Janvier 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Caisse, banques centrales	131 807	-	131 807
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	212 229	-	212 229
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	16 821	-	16 821
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	195 408	-	195 408
Instruments dérivés de couverture	142 279	-	142 279
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 535 850	-	1 535 850
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	107 295	-	107 295
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 428 555	-	1 428 555
Actifs financiers au coût amorti	16 959 854	-	16 959 854
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 975 292	-	1 975 292
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	14 549 924	-	14 549 924
<i>Titres de dettes</i>	434 638	-	434 638
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	218 880	-	218 880
Actifs d'impôts courants et différés	109 528	-	109 528
Comptes de régularisation et actifs divers	344 444	-	344 444
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immeubles de placement	4 994	-	4 994
Immobilisations corporelles	138 828	13 659	125 169
Immobilisations incorporelles	165	-	165
Ecarts d'acquisition	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	19 798 858	13 659	19 785 199



Bilan Passif

Impacts IFRS 16 au 1er Janvier 2019

	01/01/2019	Impact	01/01/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>	Retraité	IFRS 16	Publié
Banques centrales	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10 581	-	10 581
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	10 581	-	10 581
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	298 879	-	298 879
Passifs financiers au coût amorti	16 390 473	(61 532)	16 452 005
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	9 504 012	(61 532)	9 565 544
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6 116 344	-	6 116 344
<i>Dettes représentées par un titre</i>	770 117	-	770 117
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	128 848	-	128 848
Passifs d'impôts courants et différés	42	-	42
Comptes de régularisation et passifs divers	430 102	75 191	354 911
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
Provisions	100 463	-	100 463
Dettes subordonnées	108	-	108
Total dettes	17 359 496	13 659	17 345 837
Capitaux propres	2 439 362	-	2 439 362
Capitaux propres part du Groupe	2 439 332	-	2 439 332
Capital et réserves liées	640 414		640 414
Réserves consolidées	1 531 968	-	1 531 968
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	198 087		198 087
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-
Résultat de l'exercice	68 863		68 863
Participations ne donnant pas le contrôle	30	-	30
TOTAL DU PASSIF	19 798 858	13 659	19 785 199



11. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2019 :

■ Relations Caisses Locales – Caisse Régionale

Les 73 Caisses Locales détiennent 4 843 059 parts sociales sur le capital de la Caisse Régionale pour un montant global de 73,8 M€. Le montant des comptes courants bloqués à la Caisse Régionale s'élève à 301.1 M€ au 30 Juin 2019. Au cours du semestre, la Caisse Régionale a distribué aux Caisses Locales 2.1 M€ au titre de l'intérêt aux parts sociales.

■ Relations Filiales immobilières – Caisse Régionale

Le montant des titres de participation détenus par la Caisse Régionale dans sa filiale consolidée CAAP IMMO Gestion s'élève à 62.4 M€; elle a également consenti des avances en compte courant d'associé à hauteur de 40 millions d'euros au 30 Juin 2019.

■ Relations Fonds Dédié CAP Régulier 1 – Caisse Régionale

Créé en avril 2006, le capital du fonds dédié Cap Régulier 1 n'a pas évolué sur le semestre. Le montant du capital s'élève à 83.05 M€ dont 83.04 M€ détenus par la Caisse Régionale.

■ Relations Fonds Dédié CAP Régulier 2 – Caisse Régionale

Créé en Juin 2010, le capital du fonds dédié Cap Régulier 2 n'a pas varié sur le semestre. Le montant du capital s'élève à 30,01 M€ dont 30 M€ détenus par la Caisse Régionale.

■ Relations Fonds Dédié CAP Actions 3 – Caisse Régionale

Créé en Juillet 2014, le capital du fonds dédié Cap Actions 3 n'a pas varié sur le semestre. Le montant du capital s'élève à 30,01 M€ dont 30 M€ détenus par la Caisse Régionale

■ Relations SAS Immobilière d'à Côté – Caisse Régionale

La SAS Immobilière d'à côté a été créée en mai 2008. Son capital social s'élève à 30 M€ intégralement libéré et détenu par la Caisse Régionale. Son objet est la prise de participation majoritaire dans toute société. Le montant des participations prises par la SAS Immobilière d'à Côté s'élève au 30 Juin 2019 à 10.2 M€ (valeur nette IAS).

■ Relations SAS CAAP Création – Caisse Régionale

La SAS CAAP Création a été créée en Novembre 2005, avec un capital social initial de 700 K€, majoritairement détenu par la Caisse Régionale. Son objet est la prise de participation en capital dans les entreprises porteuses de projets innovants sur le territoire.

En 2016, le capital social de la SAS a été porté à 15 millions € détenu à 99,86% par la Caisse Régionale Alpes Provence. Au 30 Juin 2019, le montant des participations prises par la SAS CAAP Création s'élève à 11.5 millions € (valeur nette IAS).

■ Relations SAS Rue la Boétie – Caisse Régionale

En Juin 2019, la Caisse Régionale Alpes Provence a perçu un dividende de 34.1 M€ au titre de ses participations dans la SAS Rue la Boétie.

■ Relations Fonds communs de titrisation CA Habitat 2015 & CA Habitat 2017 & CA Habitat 2018 & CA Habitat 2019 – Caisse Régionale

Voir note 12 périmètre de consolidation



12. Périmètre de consolidation au 30 juin 2019

12.1 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole Alpes Provence	Méthode de consolidation	Modification de périmètre ⁽¹⁾	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle ⁽²⁾	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
Caisse Régionale Alpes Provence	IG		France		Mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Caisses locales	IG		France		Mère	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT CAH 2015	IG		France		Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT CAH 2017	IG		France		Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT CAH 2018	IG		France		Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT CAH 2019	IG	Création	France		Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
L'Immobilière d'A Côté	IG		France		Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
CAAP CREATION	IG		France		Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
CAAP IMMO GESTION	IG		France		Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
CAP Régulier 1	IG		France		Entité structurée contrôlée	99,99	99,99	99,99	99,99
CAP Régulier 2	IG		France		Entité structurée contrôlée	99,97	99,97	99,97	99,97
CAP ACTIONS 3	IG		France		Entité structurée contrôlée	99,97	99,97	99,97	99,97
CAAP Immo	IG		France		Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Entrée dans le périmètre

- Franchissement de seuil
- Création
- Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie de périmètre

- Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- Fusion absorption
- Transmission Universelle du Patrimoine

Divers

- Changement de dénomination sociale
- Modification de mode de consolidation
- Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre
- Entité en IFRS 5

(2) Filiale

- Succursale
- Entité structurée contrôlée
- Co-entreprise
- Co-entreprise structurée



- Opération en commun
- Entreprise associée
- Entreprise associée structurée

Au 30 juin 2019, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.



13. Événements postérieurs au 30 juin 2019

Aucun événement postérieur à la date de clôture et nécessitant des ajustements n'est intervenu.



ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL & PERSONNEL VARIABLES

Capital au 30 Juin 2019 : 113.751.732,50 €

Siège Social : 25, chemin des trois cyprès

13097 AIX EN PROVENCE

381 976 448 RCS AIX EN PROVENCE

Responsable de l'information relative à la Caisse Régionale

- M Thierry POMARET, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence,

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Aix en Provence,

Le 26 Juillet 2019

Le Directeur Général



Thierry POMARET

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit

Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231

KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5.497.100
775 726 417 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2019

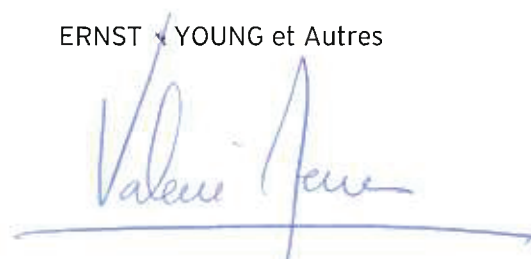
Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.



Pascal Brouard

ERNST & YOUNG et Autres



Valérie Meeus